MIGROS BANK

Rapport de durabilité 2024

Unterstützen Sie mit uns
die Energiewende
Spezialist an Ihrer Seite

«Nous nous fixons des objectifs clairs»

Notre troisième sondage sur le comportement d'épargne et de placement de la population suisse montre clairement que la sécurité est une priorité absolue en matière de placements. Le principal objectif d'épargne est la constitution de réserves financières stables pour faire face aux imprévus. Notre banque a un profil idéal pour répondre à ce besoin: dotée d'un ratio de capital global supérieur à 20%, elle fait partie des banques de détail suisses les mieux capitalisées.
Enseigne de premier choix pour la clientèle privée, nous rendons l'épargne et les placements encore plus attrayants et plus simples: en avril 2024, nous avons lancé nos opérations bancaires quotidiennes gratuites pour les comptes et les cartes de débit et de crédit avec des taux d'épargne intéressants et d'autres avantages tels que le retrait d'espèces gratuit ou la participation au programme de points Cumulus. Nous concrétisons ainsi la vision de Gottlieb Duttweiler, qui voulait rendre les produits et services abordables et accessibles au grand public.

En 2024, nous avons franchi d'autres jalons clés en matière de protection du climat: grâce à une base de données plus solide, nous avons pu compléter notre stratégie de durabilité par une stratégie climatique avec des objectifs intermédiaires clairement définis. Ces objectifs portent sur les deux domaines d'activité où nous pouvons avoir le plus fort impact sur la protection du climat. Dans le domaine hypothécaire, nous visons une réduction de 40%, entre 2023 et 2030, de l'intensité des gaz à effet de serre de l'immobilier résidentiel financé. Dans le secteur des placements, nous comptons réduire de 35% l'empreinte carbone des actifs sous gestion sur la même période.

Pour ce faire, nous intensifions notre conseil en assainissement énergétique des biens immobiliers, nous sensibilisons notre clientèle aux placements financiers durables et nous usons de notre influence à titre de gestionnaires de patrimoine pour inciter les entreprises à agir de manière durable. Le succès de l'atteinte de ces deux objectifs intermédiaires dépend de nous, mais aussi des propriétaires immobiliers, des entreprises dans lesquelles nous investissons et des conditions économiques, juridiques et politiques. Par nos objectifs clairs et nos mesures ciblées, nous démontrons notre engagement et contribuons activement à la réalisation de l'objectif de zéro émission nette d'ici à 2050.

Nous sommes convaincus que notre engagement portera ses fruits: pour l'environnement, pour la société et surtout financièrement, pour toutes les parties prenantes. Notre clientèle partage cette conviction. En 2024, nous avons commencé à offrir un conseil en assainissement énergétique qui présente des mesures judicieuses au plan tant environnemental que financier. Par ailleurs, nous constatons avec fierté que notre gestion de patrimoine «Inspire» pour l'investissement à impact est apprécié par les investisseurs soucieux de la durabilité. Un an après son introduction, «Inspire» a une quinzaine de millions de francs d'actifs sous gestion. Ces succès nous incitent à poursuivre activement sur cette voie cette année.

Manuel Kunzelmann
Chief Executive Officer

Bernard Kobler
Président du Conseil d'administration

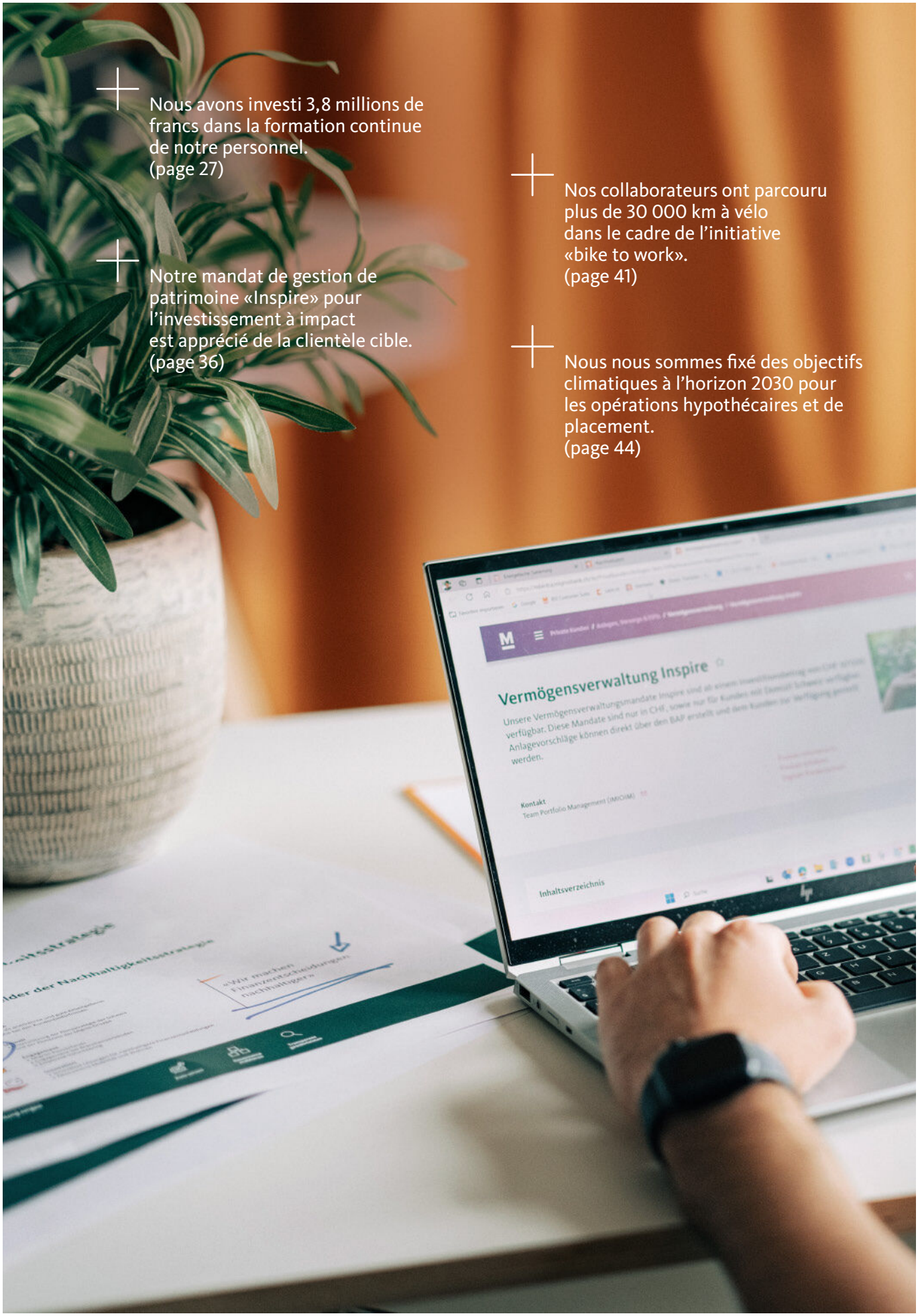

Nous avons investi 3,8 millions de francs dans la formation continue de notre personnel.
(page 27)

Notre mandat de gestion de patrimoine «Inspire» pour l'investissement à impact est apprécié de la clientèle cible.
(page 36)

Nos collaborateurs ont parcouru plus de 30 000 km à vélo dans le cadre de l'initiative «bike to work».
(page 41)

Nous nous sommes fixé des objectifs climatiques à l'horizon 2030 pour les opérations hypothécaires et de placement.
(page 44)

Table des matières

3 Éditorial
6 Portrait

9 DURABILITÉ
10 Gouvernance en matière de durabilité
11 Parties prenantes
12 Stratégie de durabilité
13 Thèmes pertinents
14 Risques de durabilité
17 Conseil en assainissement énergétique
20 Points forts

23 INDIVIDU
24 Collaborateurs
25 Diversité et égalité des chances
27 Formation et éducation
28 Responsabilité envers notre clientèle
28 Marketing et habitudes de consommation
30 Responsabilité produits

33 ENVIRONNEMENT
34 Préserver les ressources
34 Climat et énergie
35 Des flux financiers compatibles avec les objectifs climatiques
35 Protection du climat dans les opérations de crédit
36 Protection du climat dans les opérations de placement
37 Biodiversité

39 ENGAGEMENT
40 Engagement dans le secteur d'activité
40 Engagement de nos collaborateurs
41 Fonds pionnier Migros

43 INNOVATION
44 Évolution de nos objectifs climatiques

47 RESPONSABILITÉ
48 Corruption
48 Protection des données
49 Chaîne d'approvisionnement
49 Droits de la personne

51 CSL

57 INDICE GRI

Nous assumons nos responsabilités

Septième banque universelle de Suisse, la Banque Migros SA est bien ancrée dans toutes les régions du pays. Nous sommes une filiale à 100% de la Fédération des coopératives Migros et appliquons les valeurs du groupe Migros. Notre vision est d'être plus proche des besoins des gens que toute autre banque.

Nos quelque 1950 collaborateurs accompagnent environ 1,2 million de clients dans toutes les régions du pays. Il s'agit principalement de clients de détail et fortunés, d'entreprises de taille moyenne et d'une clientèle immobilière. Nos clients nous confient des dépôts d'une valeur totale d'environ 46 milliards de francs.

Nous contribuons à la place économique suisse
La solidité financière de la Banque Migros constitue l'un de ses principaux piliers. Avec un ratio de fonds propres global de plus de 20%, elle fait partie des banques de détail suisses les mieux capitalisées. Dans le contexte actuel du marché, cette stabilité est plus précieuse que jamais et c'est pourquoi nous voulons la maintenir à l'avenir.

Étant le quatrième établissement de Suisse en termes de volume de crédits hypothécaires, nous jouons un rôle majeur dans l'octroi de crédits aux ménages et aux entreprises, et soutenons la place économique de la Suisse. Si l'on inclut les crédits privés, le leasing et les autres créances sur la clientèle, notre volume de crédits s'élève à plus de 50 milliards de francs. Nous sommes la première banque non systémique de Suisse à remplir depuis le premier semestre 2024 l'ensemble des conditions de l'initiative «Liquidités contre garanties hypothécaires» (LCGH) de la BNS, ce qui renforce encore notre solidité.

Nous sommes innovants
Nous sommes une banque fiable, mais aussi innovante, parce que nous misons sur un avenir prometteur. Nous avons reçu plusieurs distinctions comme fournisseur de solutions financières adaptées à la clientèle et comme employeur modèle. Durant l'exercice sous revue, la Banque Migros a une nouvelle fois figuré parmi les banques de détail les plus numériques de Suisse pour les clients privés, selon le classement de l'Institut des services financiers de Zoug (IFZ) de la Haute École de Lucerne.

Nous faisons partie du groupe Migros
Fondée par Gottlieb Duttweiler en 1958, la Banque Migros est une filiale à 100% de la Fédération descoopératives Migros (ci-après le «groupe Migros»). La Banque Migros respecte les prescriptions applicables à l'échelle du groupe, telles que la Convention collective nationale de travail (CCNT) et le code de conduite. Nous partageons les valeurs de Migros et nous nous basons sur la stratégie de durabilité du groupe. Par conséquent, nous plaçons la personne et ses besoins au centre, plutôt que l'argent et l'enrichissement. En tant qu'établissement financier, nous avons défini notre propre stratégie de durabilité et nos propres thèmes pertinents.

Depuis 2023, nous détenons une participation à 100% dans le prestataire de services immobiliers CSL Immobilier SA. Ses enjeux non financiers sont présentés à partir de la page 51. Toutes les données financières et participations de la Banque Migros figurent dans le rapport de gestion.

«Nous sommes convaincus que notre engagement portera ses fruits: pour l'environnement, pour la société, et surtout financièrement, pour toutes les parties prenantes.»

Manuel Kunzelmann, *CEO de la Banque Migros*

Nous donnons le meilleur et obtenons d'excellentes notes

«World's Best Banks 2024» du magazine Forbes:
N° 3 en Suisse pour l'orientation client ciblée et la numérisation avancée

Handelszeitung 2024:
N° 1 au classement Meilleures banques pour clients privés et meilleure carte de crédit

Classement IFZ des banques de détail les plus numériques de Suisse 2024:
N° 2 dans l'analyse sectorielle

Bonus.ch 2024: N° 1 pour les cartes de crédit

Moneyland.ch 2024:
Note «très bien»

Depuis notre fondation, nous sommes une banque humaine

1958 Humaine
La personne et ses besoins sont au centre de notre conseil

1987 Pionnière
Pionnière en matière de paiement sans espèces avec la carte M

2005 Transparente
Première banque suisse avec *ticket fee* unique pour les opérations sur titres

2019 Courageuse
Première grande banque suisse à supprimer les bonus

2022 Systématique
Élaboration d'une stratégie de durabilité et analyse des risques climatiques

2023 Volontaire
Lancement de nouveaux produits et services financiers durables

2024 Collaborative
Contribution à l'ambition de durabilité commune au sein du groupe Migros

Durabilité

Nous ne voulons pas simplement assumer la responsabilité de l'impact négatif de nos activités sur l'environnement et la société. Nous voulons aussi avoir un impact positif.

Des responsabilités et compétences claires

La directive «Gestion de la durabilité» de la Banque Migros est en vigueur depuis 2024. Elle constitue le cadre de gestion et de contrôle des aspects et risques de durabilité. Durant l'exercice écoulé, nous avons intégré plus largement la gestion de la durabilité dans les domaines spécialisés.

Responsabilités et compétences

Assemblée générale
- Approuve le rapport de durabilité.

Conseil d'administration
- Décide de notre stratégie de durabilité et des objectifs de notre plan de transition climatique.
- Prend connaissance des décisions importantes en matière de durabilité.
- Approuve le rapport de durabilité et le rapport sur le climat.

Direction générale
- Est responsable de la mise en œuvre de la stratégie de durabilité.
- Discute de thèmes d'actualité au sein du comité «Stratégie, innovation et durabilité» une fois par mois.
- Évalue notre développement durable dans le cadre de la révision annuelle de la stratégie et de la mesure des objectifs.

Gestion de la stratégie
- Est responsable, au plan opérationnel, de la gestion de la durabilité et de la stratégie de durabilité, y compris la stratégie climatique, et rend directement compte au CEO.
- Présente chaque semestre à la Direction générale et au Conseil d'administration le tableau de bord climatique, qui comprend les indicateurs pertinents pour le suivi de la mise en œuvre du plan de transition climatique, et en présente une vue d'ensemble.
- Vérifie, dans le cadre de la révision annuelle de la stratégie, les interactions entre la banque et la durabilité.
- Le ou la responsable de la durabilité coordonne, soutient et vérifie la mise en œuvre des mesures et est l'interlocuteur des parties prenantes internes et externes en matière de durabilité. Cette personne peut faire appel à une aide interne et externe à cette fin.

Human Resources
- Human Resources gère les aspects sociaux de la durabilité qui concernent nos collaborateurs, et prend les mesures nécessaires pour créer un environnement de travail motivant et coopératif.
- Diversity Management a pour mission d'encourager l'intégration ainsi que d'identifier et de promouvoir les facteurs clés de succès d'un personnel diversifié. Il vise aussi à accroître la sensibilisation à la non-discrimination.
- Learning and Development conçoit des programmes de formation adaptés à nos collaborateurs et soutient ainsi la mise en œuvre de la stratégie et de la culture d'entreprise.

Investment Office
- Le Comité de durabilité, présidé par l'état-major Durabilité, définit les critères de durabilité des produits de placement. Il vérifie les directives relatives au respect des critères de durabilité dans le processus de placement et approuve des exceptions fondées.
- Avec ses compétences spécialisées, l'état-major Durabilité soutient la mise en œuvre de la stratégie climatique dans les activités de placement, par exemple dans l'élaboration du plan de transition ou la sélection d'indicateurs appropriés pour mesurer les risques climatiques.
- Il est également chargé de relever ces indicateurs.

Gestion des risques de crédit
- Le service spécialisé Durabilité (créé en 2024) est chargé d'élaborer et de mettre en œuvre les principes de durabilité dans les opérations de crédit, et de définir les critères d'exclusion.
- Avec ses compétences spécialisées, il soutient la mise en œuvre de la stratégie climatique dans les activités de crédit.
- Il est chargé d'évaluer et de surveiller les risques de durabilité dans les opérations de crédit, ainsi que de relever et de piloter les indicateurs climatiques déterminants dans les activités de crédit.
- De nouvelles ressources de durabilité ont été octroyées à la Gestion des risques de crédit.

Contrôle des risques
- Le Contrôle des risques assure la surveillance et l'analyse systématiques des risques liés à la durabilité et au climat, et dresse une liste de ces risques.
- Il soutient l'évaluation et la mise en place des contrôles des risques liés à la durabilité et au climat.
- Il assure le reporting des positions individuelles et agrégées comportant des risques de durabilité.
- Il encadre activement l'évolution des mesures du risque.
- Le Contrôle des risques veille au respect des prescriptions prudentielles relatives aux risques liés à la durabilité et au climat.
- De nouvelles ressources de durabilité ont été octroyées au Contrôle des risques.

Facility Management
- Facility Management est responsable de l'exploitation des locaux que nous utilisons. Il constitue également l'interface avec les bailleurs et les prestataires de services pour l'exploitation des bâtiments.
- Les responsables prennent des mesures pour optimiser l'exploitation des bâtiments et réduire l'impact environnemental des activités d'exploitation. Les transformations et rénovations constituent un domaine important de cette unité.

Tous les collaborateurs
- Conformément à la directive «Gestion de la durabilité» de la Banque Migros et au code de conduite du groupe Migros, tous les collaborateurs sont tenus de gérer les ressources disponibles de manière responsable et d'éviter ou d'atténuer les risques de durabilité.

Parties prenantes

De manière générale et sur les questions de durabilité, nous entretenons des échanges réguliers et ouverts avec nos principales parties prenantes.

Clientèle
Nous tenons particulièrement à rester au plus près des besoins de nos clients. Nous restons donc en contact étroit avec eux (voir page 28). En 2023, nous avons réalisé un sondage sur l'intérêt de notre clientèle pour les placements durables. En réponse au niveau d'intérêt élevé constaté, nous avons conçu des offres adaptées (voir page 30).

Collaborateurs
Nous avons des échanges réguliers avec nos collaborateurs tout au long de l'année, pas seulement lors des entretiens annuels. Les collaborateurs sont en contact régulier avec la Direction générale par l'intermédiaire de la Commission du personnel, et sont représentés au Conseil d'administration (voir page 24). Le personnel de tous les services concernés est impliqué dans la sélection des thèmes de durabilité pertinents (voir page 13).

Groupe Migros
Nous avons des contacts réguliers avec les unités du groupe Migros spécialisées dans la durabilité afin d'exploiter les synergies au sein du groupe et de partager nos expériences et nos connaissances.

Organisations sectorielles
En dehors du groupe, nous avons aussi des échanges avec des spécialistes, que ce soit dans le cadre d'organisations spécialisées dans la durabilité, avec des associations du secteur financier ou avec des experts d'organisations de la société civile actives dans le domaine de l'environnement (voir page 40).

Conseil
Afin d'intégrer également le point de vue des parties prenantes tierces dans l'analyse de matérialité, nous avons fait valider les résultats par un cabinet de conseil externe (voir page 13).

Autorités et législateurs
Nous tenons compte de la stratégie de la Confédération en faveur d'une place financière durable et mettons en œuvre les réglementations correspondantes. Cela inclut l'autorégulation des associations sectorielles.

Médias et public
Nous entretenons un dialogue ouvert avec les médias et le public et nous nous efforçons de les sensibiliser, entre autres, aux thèmes de durabilité.

Nous rendons les décisions financières plus durables

Nous aidons notre clientèle à prendre chaque jour de meilleures décisions financières. Simplement, rapidement et humainement. Humainement, cela signifie aussi, pour nous, répondre aux besoins de durabilité de notre clientèle. Nous voulons assumer notre responsabilité et avoir un impact.

Pour ce faire, nous ne nous basons pas exclusivement sur le marché, mais aussi sur l'ensemble de notre environnement: nous honorons toutes nos obligations réglementaires vis-à-vis de l'État et nous minimalisons nos risques de durabilité. Nous anticipons les besoins des clients et élargissons ainsi nos opportunités commerciales. Dans l'ensemble, nous vivons la durabilité avec engagement et renforçons notre crédibilité et notre acceptation sociale. Nous nous consacrons à nos objectifs avec détermination et créons sans cesse de nouvelles approches et méthodes pour les atteindre. Notre stratégie de durabilité, adoptée en 2022, est basée sur les thèmes stratégiques «Avoir un impact» et sur le principe «Faire preuve de responsabilité». Nous constatons déjà de premiers succès à tous les niveaux (voir pages suivantes). Nous poursuivons ces activités et nous efforçons d'en optimiser les résultats. Durant l'exercice sous revue, nous avons également adopté une stratégie climatique (voir le rapport sur le climat 2024, page 5).

«Avoir un impact»

Individu

- Dans les projets d'évaluation et de certification, nous sommes reconnus comme un employeur de qualité et équitable.
- Nous nous fondons sur les besoins de nos clients et de nos collaborateurs.

Environnement

- Nous soutenons la stratégie climatique de la Confédération et les objectifs climatiques du groupe Migros. Pour ce faire, nous fixons et poursuivons des objectifs climatiques dans les opérations de crédit et de placement.

Engagement

- Nous contribuons financièrement au Fonds pionnier Migros.
- Nous nous engageons en faveur du logement durable.
- Nous soutenons l'engagement social de nos collaborateurs.
- Nous nous impliquons dans des associations professionnelles.

Innovation

- Dans nos activités de base, nous développons des solutions innovantes qui sont axées sur les clients et contribuent au développement durable.

«Faire preuve de responsabilité»

Définir des objectifs

- Nous renforçons la durabilité dans la vision stratégique.
- Nous vérifions chaque année la mise en œuvre de la stratégie de durabilité et nous fixons des objectifs.
- Nous harmonisons nos objectifs avec ceux du groupe Migros au moins une fois par an.

Établir la gouvernance

- Nous renforçons la gouvernance en matière de durabilité.
- Nous renforçons les processus de surveillance des risques de durabilité.

Garantir la transparence

- Nous communiquons nos performances en matière de durabilité et notre vision.
- Nous établissons nos rapports de durabilité et sur le climat selon des normes internationalement reconnues.
- Nous en informons notre clientèle.

Thèmes pertinents

Pour définir nos thèmes pertinents, nous avons réalisé une analyse de double matérialité lors de l'élaboration de la stratégie de durabilité en 2022. L'objectif d'une telle analyse est d'identifier les thèmes pertinents pour le développement durable dans notre modèle d'affaires. Une analyse de double matérialité examine d'une part l'impact de nos activités sur l'environnement, la société et l'économie, et d'autre part l'impact des aspects de durabilité sur notre entreprise.

Pour ce faire, nous avons identifié, avec des spécialistes de nos différents services, les thèmes de durabilité potentiellement pertinents tout au long de notre chaîne de création de valeur. Lors d'un workshop, nous avons classé les thèmes en fonction de leurs risques et opportunités, en tenant explicitement compte de l'impact indirect de nos activités de placement et de crédit. Afin d'intégrer également le point de vue des parties prenantes tierces, nous avons fait valider les résultats par un cabinet de conseil. Les résultats ont été approuvés par la Direction générale.

Thèmes pertinents

DOMAINE INDIVIDU	
Formation et éducation	Renforcer les compétences des collaborateurs *› voir page 27*
Diversité et égalité des chances	Promouvoir la diversité au sein de l'équipe *› voir page 25*
Marketing et habitudes de consommation	Informer les clients de manière équitable et correcte *› voir page 28*
Responsabilité produits	Offrir des produits et services financiers durables *› voir pages 29 und 35*
DOMAINE ENVIRONNEMENT	
Climat et énergie	Réduire la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre pendant l'exploitation et tout au long de la chaîne de valeur *› voir page 34*
Biodiversité	Comprendre et améliorer l'impact de nos activités sur la biodiversité *› voir page 37*
DOMAINE RESPONSABILITÉ	
Impact économique	Contribuer aux secteurs public et privé de l'économie suisse *› voir page 6 et le rapport de gestion 2024*
Comportement de l'entreprise	Garantir des rapports équitables *› voir page 24 et le rapport de gestion 2024 (pages 60 à 74)*
Droits de la personne	Veiller à la protection des droits de la personne dans l'entreprise et dans les entreprises investies *› voir page 49*
Protection des données	Protéger la personnalité et les droits fondamentaux des personnes dont les données sont traitées *› voir page 48*

Nous anticipons

Les risques et opportunités en matière de durabilité ont un impact à long terme sur nos résultats. Nous évaluons soigneusement les risques de durabilité et prenons ainsi des décisions mieux éclairées.

Notre définition des risques de durabilité
Au sens de la double matérialité, les risques de durabilité comprennent à la fois les effets néfastes potentiels de nos activités sur l'environnement et la société, et les risques de durabilité qui révèlent les éventuels effets financiers et non financiers de ces activités sur la Banque Migros.

Afin de réduire les risques de durabilité induits par nos activités, il nous incombe:
- de respecter les principes éthiques et les exigences légales;
- d'entretenir des rapports équitables avec notre clientèle, nos collaborateurs et la société;
- de réduire l'impact négatif de nos activités de crédit et d'investissement sur l'environnement et la société;
- et de veiller à ce que les actes de notre entreprise aient un impact positif sur la société et l'environnement.

Il est dans notre intérêt d'éviter des événements qui ont ou pourraient avoir un impact négatif significatif sur la valeur de nos produits et services financiers et, partant, sur notre patrimoine, notre situation financière, nos résultats et notre réputation. Cela comprend les incidents liés à des facteurs de risque dans les trois domaines ESG. Parmi les risques environnementaux, les **risques climatiques** regroupent généralement les deux principaux facteurs de risque suivants:
- **Les risques de transition,** c'est-à-dire les risques liés au processus d'ajustement vers une économie respectueuse du climat. En font notamment partie les évolutions législatives et réglementaires (p. ex. le prix du CO_2), l'introduction de technologies plus respectueuses du climat ou l'évolution du marché par rapport au climat et des besoins des clients.
- **Les risques physiques** sous forme de risques aigus dus à des phénomènes météorologiques extrêmes tels que les inondations et les tempêtes, ou de risques chroniques tels que les canicules à répétition en été et les précipitations accrues en hiver.

Les risques sociaux découlent d'inégalités croissantes au sein de la société, de l'exclusion, de relations de travail inadéquates ou d'investissements insuffisants dans le personnel.

Les risques de gouvernance surviennent en lien avec des institutions publiques ou privées, des structures de gestion, les relations du personnel, la rémunération des supérieurs et la corruption.

La dégradation de l'environnement et la perte de services écosystémiques ont des répercussions structurelles sur l'activité économique et, partant, sur le système financier. L'impact négatif de nos opérations de crédit sur l'environnement ou les écosystèmes, par exemple en raison du financement de grands émetteurs de gaz à effet de serre, peut donner lieu à des litiges ou à des risques de réputation, mais aussi accroître les risques environnementaux susmentionnés encourus par la banque. D'où l'importance du principe de double matérialité dans la gestion des risques de durabilité.

Il nous incombe de veiller à ce que nos actions aient un impact positif sur la société et l'environnement.

Une logique similaire s'applique aux risques sociaux et de gouvernance. Dans le domaine social, par exemple, une mauvaise gestion des conditions de travail et de l'égalité des chances peut nuire à notre réputation d'employeur, ce qui augmente le risque que nous ne puissions pas recruter sur le marché du travail les professionnels ayant les qualifications requises. Les risques de réputation peuvent aussi résulter d'une mauvaise structure de gouvernance ou d'infractions aux lois anticorruption et compromettre nos relations avec les autorités de surveillance.

Pour nous, les risques de durabilité précités peuvent se traduire par des risques de crédit, de marché, de liquidité et non financiers (voir tableau ci-dessous). C'est pourquoi nous considérons les risques de durabilité comme des facteurs de risque. Ils ne constituent pas une catégorie de risque à part entière, mais font partie intégrante des catégories définies dans la gestion des risques et du processus global de gestion des risques de la banque (voir le rapport de gestion 2024, pages 33-34). Des informations complémentaires sur la gestion et l'évaluation des risques climatiques en particulier figurent dans le rapport sur le climat 2024 (voir page 8).

Les risques de durabilité comme facteurs de risque dans les catégories de risque financier

Catégorie de risque	Facteur de risque de durabilité	Impact potentiel sur les établissements financiers
Risques de crédit	Risques de transition	Un risque de crédit peut survenir lorsque des emprunteurs sont limités dans l'application d'un modèle d'affaires ou d'une technologie en raison de mesures de politique climatique (p. ex. modification des taxes sur les émissions, restriction des activités économiques dans des zones protégées) ou d'un sentiment négatif du marché.
	Risques physiques	Des événements météorologiques extrêmes et des changements météorologiques chroniques peuvent entraîner une perte d'actifs ou une perturbation des activités ou des chaînes de valeur. La perte de biodiversité peut affecter les activités qui dépendent fortement des écosystèmes. Pour la banque, cela peut entraîner une probabilité de défaillance accrue, un retard dans la restauration de la valeur ou une perte en cas de défaillance.
Risques de marché	Risques de transition	Des changements politiques soudains peuvent affecter le cours des actions des entreprises dans des secteurs liés aux émissions et sensibles aux conditions climatiques.
	Risques physiques	Les événements météorologiques extrêmes, les changements météorologiques chroniques et la perte de biodiversité peuvent provoquer des fluctuations extrêmes sur le marché et des chocs sur les prix.
Risques de liquidité	Risques de transition	Certaines catégories de sûretés peuvent se déprécier en raison d'une perception négative du marché vis-à-vis des actifs à forte intensité d'émissions ou fortement tributaires de services écosystémiques. Il peut alors être difficile de liquider ces sûretés. Compte tenu des exigences réglementaires actuelles (et potentiellement croissantes), une mauvaise stratégie de gestion du risque climatique peut également réduire la solvabilité de la banque et sa capacité à obtenir des fonds sur le marché.
	Risques physiques	Dans l'ensemble du portefeuille de la banque, les risques de liquidité dus à des facteurs physiques peuvent surtout se traduire par un besoin accru en liquidités de la part de la clientèle. Cela pourrait par exemple se produire en cas d'événements climatiques extrêmes tels que des inondations, des pluies diluviennes ou des tempêtes.

Les risques de durabilité comme facteurs de risque dans les catégories de risque non financier

Catégorie de risque	Facteur de risque de durabilité	Impact potentiel sur les établissements financiers
Risques de compliance	Risques de transition	Le risque d'écoblanchiment est alimenté par les risques de transition (évolution soudaine des réglementations, découvertes scientifiques et changement de sentiment du marché qui impliquent une réévaluation des produits, des services ou de la communication d'une banque sur la question du changement climatique). La révélation d'un écoblanchiment peut nuire à la réputation de la banque et affecter la confiance des clients.
Risques opérationnels	Risques de transition	Les risques opérationnels dus aux risques de transition peuvent prendre la forme de processus ou de données inexacts ou insuffisants du fait de l'évolution des réglementations et des normes de marché en matière de climat.
	Risques physiques	Les événements météorologiques extrêmes peuvent affecter l'infrastructure, les collaborateurs ou les fournisseurs et limiter les capacités opérationnelles. Ils peuvent entraîner une dépréciation des actifs et des coûts supplémentaires pour réparer les dommages causés.
Risques stratégiques	Risques de transition	Les risques stratégiques découlent des risques de transition et peuvent résulter de l'absence de mise en œuvre de produits durables et liés au climat ou d'une application insuffisante du plan de transition climatique. Des risques de réputation peuvent alors survenir.
Risques de réputation	Risques de transition	Un risque de réputation peut survenir en lien avec des risques de compliance, stratégiques, de crédit ou de marché, notamment si des recommandations sont formulées ou des produits sont proposés sans respecter les exigences réglementaires en vigueur.
Risques juridiques	Risques de transition	Des risques juridiques peuvent résulter d'autres risques tels que des risques de compliance, de la violation de dispositions réglementaires ou de crimes financiers. La banque risque alors de subir des amendes, des pénalités, des sanctions et des atteintes à sa réputation.

Notre gestion des risques de durabilité

Notre gestion des risques de durabilité est régie par des règlements, des directives et des dispositions d'exécution. Nous surveillons déjà une grande part des risques de durabilité dans le cadre de notre gestion globale des risques non financiers (p. ex. risques opérationnels, stratégiques, de compliance et de réputation, voir le rapport de gestion 2024, pages 31-36).

Depuis 2024, la directive «Gestion de la durabilité» régit l'organisation et le cadre général de la gestion de la durabilité, mais aussi le contrôle des risques de durabilité, en particulier la répartition entre les rôles des première et deuxième lignes de défense (ci-après, la première ligne et la deuxième ligne).

Afin d'identifier et d'évaluer la portée des risques physiques significatifs et des risques de transition, nous réalisons des enquêtes qualitatives au niveau des risques individuels. L'évaluation initiale incombe principalement à la première ligne. Le contrôle qui en résulte au niveau du portefeuille et le respect des exigences incombent à la deuxième ligne.

Avec cette directive, nous avons posé les bases de notre gestion des risques de durabilité. En 2024, nous avons axé le développement de la gestion des risques de durabilité sur les risques climatiques (voir le rapport sur le climat 2024, page 8).

Conseil en assainissement énergétique

L'intégration du conseil en assainissement énergétique au conseil financier classique joue un rôle essentiel pour aider notre clientèle à identifier les moyens de réduire leurs coûts énergétiques et leurs émissions de CO_2.

Roberto Mena, responsable de la succursale de Coire, explique ce qui caractérise le conseil financier global.

«Nous souhaitons aider nos clients sur le plan financier ainsi qu'en vue de réaliser l'assainissement énergétique de leurs immeubles.»

Roberto Mena explique comment la Banque Migros offre aux clients une valeur ajoutée grâce au conseil ENSA.

Quel est l'intérêt d'un conseil financier global?
Roberto Mena: Nous accompagnons nos clients pour toutes les questions qui concernent leur logement en propriété. On approche le bien dans son ensemble, de l'acquisition à la revente, en passant par l'assurance. Le maintien de la valeur du bâtiment joue ici un rôle clé. C'est pourquoi nous souhaitons également être aux côtés de nos clients pour l'assainissement énergétique de leurs immeubles. Avec notre offre de conseil en assainissement énergétique (conseil ENSA), nous aidons les propriétaires à identifier des manières judicieuses d'améliorer l'efficacité énergétique et de réduire les émissions de CO_2 liées à leur immeuble. Outre les aspects financiers classiques, notre conseil couvre donc aussi les aspects environnementaux.

En quoi consiste ce conseil ENSA?
Nos conseillers déterminent dans un premier temps le potentiel d'assainissement de l'immeuble. En concertation étroite avec le client, ils examinent le bien et identifient d'éventuelles mesures d'optimisation, par exemple s'il y a un système de chauffage à énergie fossile ou si l'enveloppe du bâtiment est vétuste. Ils prennent en compte les données officielles sur le bâtiment, telles que l'année de construction, le type de chauffage, les surfaces consommatrices d'énergie et la surface du terrain. Les clients peuvent aussi fournir des informations complémentaires sur les rénovations effectuées ou les normes SIA et de construction appliquées. À partir de ces informations, nos conseillers émettent une notation énergétique et de CO_2 et suggèrent des mesures d'assainissement. Le plan de modernisation mentionne en détail les mesures possibles et précise les coûts d'investissement correspondants ainsi que l'impact sur les besoins énergétiques et les émissions de CO_2. Lors de l'entretien-conseil, nos conseillers présentent les économies de coûts énergétiques et d'émissions de CO_2 possibles sur une période de 20 ans. Nous sommes ainsi l'une des premières banques suisses à pouvoir identifier et évaluer avec nos clients différentes solutions visant à améliorer l'efficacité et à réduire les émissions de CO_2 au meilleur ratio coût/utilité possible. Pour l'évaluation technique sur le terrain, nous collaborons avec notre partenaire de conseil Meier Tobler.

Comment fonctionne cette collaboration, concrètement?
Je vais vous donner un exemple. Après un premier conseil ENSA, un client a opté pour le conseil incitatif gratuit de notre partenaire Meier Tobler. Un rendez-vous a été fixé dans les 48 heures. Lors de ce conseil incitatif, Meier Tobler a analysé l'état du système de chauffage, de la façade, des fenêtres et du toit, puis sur la base de son évaluation, fait des suggestions précises de mesures d'assainissement et d'investissements. Dans le cas présent, il a été établi, en deux semaines, qu'une pompe à chaleur était le meilleur remplacement pour le chauffage. Cette approche pragmatique et souple a beaucoup plu au client.

«Grâce à un conseil personnalisé global, on économise des coûts énergétiques et des émissions de CO_2 sur 20 ans.»

Roberto Mena, *responsable succursale Coire*

Quels sont les avantages du conseil ENSA pour les clients?
Notre conseil s'adresse tant aux propriétaires de maisons individuelles ou d'immeubles résidentiels qu'à la clientèle Entreprises qui détient des immeubles de rapport à usage résidentiel. L'outil ENSA permet de procéder à une première évaluation du besoin d'investissement et des économies qui en découleraient pour un immeuble. Dans le cas cité, le passage d'un chauffage au mazout à une pompe à chaleur a permis de ramener à zéro les émissions directes de CO_2 de l'immeuble (Scope 1). En outre, il a permis d'économiser 40% des frais énergétiques par an. Grâce à notre service de conseil global, nous aidons nos clients à contribuer à la transition énergétique et à respecter d'éventuelles futures réglementations. Dans le même temps, la Banque Migros aide la Suisse à atteindre ses objectifs climatiques.

En outre, nous accompagnons au plus près notre clientèle, nous l'informons au besoin des possibilités d'assainissement futures et nous planifions ensemble le financement approprié. Les propriétaires peuvent compter sur la Banque Migros pour la préservation durable de la valeur de leurs biens.

i

À propos du conseil ENSA

Le conseil ENSA proposé par la Banque Migros aide les propriétaires à optimiser leur immeuble en termes de besoins en énergie et en investissements. Dans le cadre d'une approche personnalisée globale, nos conseillers font un bilan de l'immeuble. Cela couvre une analyse du chauffage et des systèmes techniques, de l'enveloppe du bâtiment, du toit et du plafond du sous-sol, une évaluation des besoins en assainissement et une estimation des coûts. Les potentiels d'économie et de réduction des coûts à long terme sont alors présentés aux clients. À partir de là, on peut leur recommander un conseil spécialisé de notre partenaire Meier Tobler. Ensuite, nous sommes à nouveau à la disposition du client pour un conseil en financement. En collaboration avec nos partenaires, nous accompagnons ce processus, de la consultation initiale au financement, en passant par la mise en relation avec des spécialistes. L'objectif est de réduire la consommation d'énergie et les émissions de CO_2 et de participer ainsi à l'atteinte les objectifs climatiques de la Suisse. Des informations complémentaires sur le conseil ENSA figurent à la page 35.

Points forts

Nous revenons sur une année riche en événements, au cours de laquelle nous nous sommes pleinement engagés pour le développement durable au sein de notre banque et pour notre communauté au plan social, économique et environnemental.

Individu

Nous nous engageons en faveur de **l'égalité salariale,** de **l'égalité des chances** et d'un **environnement de travail non discriminatoire.**

Les **femmes** représentent près 50% de notre personnel.

Après la nomination d'une **responsable Products & Marketing**, une femme est désormais membre de la Direction générale.

Au cours de l'exercice écoulé, nous avons également lancé notre **Business Women Community** afin de mettre en réseau les collaboratrices et de **promouvoir de manière ciblée la progression des femmes.**

Au total, nous avons **investi 3,8 millions de francs dans la formation continue** de notre personnel et nous formons chaque année environ 90 apprentis.

Environnement

100% de l'électricité que nous consommons provient **de sources renouvelables.**

Nous rénovons nos **succursales** pour qu'elles soient conformes aux **techniques les plus récentes.**

Durant l'été 2024, nous avons organisé **plusieurs événements clients** de promotion de notre **offre de conseil global en assainissement énergétique** dans le domaine hypothécaire.

Pour les **mandats de gestion de patrimoine et les fonds de placement** durables de la Banque Migros, nous affichons les **Swiss Climate Scores** recommandés par le Conseil fédéral. Cela accroît la transparence sur l'impact environnemental de nos placements.

Afin de sensibiliser à l'importance de la **biodiversité,** une **trentaine de collaborateurs** issus de différents domaines spécialisés ont assisté à une **séance d'information** organisée par le WWF durant l'exercice écoulé.

Innovation

Durant l'exercice écoulé, nous avons élaboré notre **plan de transition climatique** et adopté une **stratégie climatique.**

Fin 2024, nous avons fixé des objectifs intermédiaires de réduction de nos émissions de CO_2 dans nos portefeuilles: de 2023 à 2030, nous voulons réduire **l'intensité en émissions de notre immobilier résidentiel de 40% et l'empreinte carbone de nos actifs sous gestion de 35%.**

Notre mandat de gestion de patrimoine «Inspire» pour **l'investissement à impact** est **très apprécié** des investisseurs axés sur la durabilité.

Engagement

Nous avons soutenu le **Fonds pionnier Migros** à hauteur de **5,6 millions de francs,** facilitant ainsi la réalisation de projets dans les domaines thématiques «Climat et ressources naturelles», «Technologie et éthique» et «Vivre ensemble».

Lors du **«Volunteer Day»** de mai 2024, **159 collaborateurs** de la Banque Migros ont réparé des vélos pour une organisation caritative africaine, offert une formation informatiqueà des réfugiés ou préparé des colis alimentaires destinés aux personnes dans le besoin.

Dans le cadre du programme de promotion de la santé et de l'environnement **«bike to work»,** nos collaborateurs ont parcouru plus de 30 000 km à vélo.

Individu

Chez nous, la personne est au centre. Nous traitons d’égal à égal nos clients, nos collaborateurs, nos partenaires commerciaux et de nombreuses parties prenantes.

Un environnement de travail valorisant

Chez nous, les collaborateurs tirent à la même corde. Les gens qui vont de l'avant et essaient de nouvelles choses sont à leur place chez nous. Nous voulons des collaborateurs motivés et impliqués qui sortent des sentiers battus. Nous leur offrons un cadre de travail stimulant et bienveillant.

Pour nos quelque 1950 collaborateurs (près de 1750 postes à plein temps), nous voulons être un employeur exemplaire et reconnu.

Conditions de travail
Notre politique de gestion des ressources humaines découle de celle du groupe Migros. La Convention collective nationale de travail (CCNT) du groupe pour la période de 2023 à 2026 régit les rapports de travail d'environ 55% des employés. Parmi nos priorités figurent la conciliation de la vie professionnelle et de la vie privée, le bien-être et la santé, l'épanouissement des collaborateurs, la garantie de conditions de travail et d'assurance et de prestations sociales attrayantes. En 2024, le taux de fluctuation s'est élevé à 13,5%.

Conformément à la déclaration des principes relatifs aux droits de la personne du groupe Migros, nous aspirons aux principes suivants en matière de droit du travail:
- Interdiction du travail des enfants et du travail forcé
- Protection spéciale pour les jeunes travailleurs
- Interdiction de la discrimination et du travail illégal
- Rémunération appropriée et temps de travail raisonnable
- Sécurité et santé au travail
- Droit à la liberté syndicale et à la négociation collective
- Respect de la protection de l'environnement de l'entreprise
- Respect des normes en matière d'éthique des affaires

Travail mobile
Durant l'exercice sous revue, nous avons actualisé, précisé et assoupli la réglementation «Travail mobile» sur le travail effectué en dehors des locaux de la banque (p. ex. télétravail). La flexibilité de l'organisation du travail permet de réduire les déplacements domicile-travail et rend les conditions de travail plus saines. Le travail mobile depuis l'UE, l'AELE ou le Royaume-Uni est désormais possible sans autorisation, à concurrence de quatre semaines par an. Néanmoins, la vente de services bancaires et les contacts avec les clients (par e-mail, téléphone, etc.) depuis l'étranger restent interdits.

Conduite
Le service Human Resources fait office de *sparring partner* pour les services spécialisés, conseille la Direction générale et intervient comme expert sur différents thèmes liés aux HR au sein de la banque. La Commission du personnel (COPE) constitue le lien entre la Direction générale et le personnel. Ses membres sont choisis par les collaborateurs, dont la COPE représente les intérêts au niveau de l'entreprise. La COPE contribue ainsi à la réalisation des objectifs de l'entreprise. Elle est chargée de traiter les problèmes qui lui ont été soumis et qui ne peuvent être résolus par la voie hiérarchique, qu'ils concernent des collaborateurs individuels ou des groupes, et d'en parler avec les décisionnaires concernés.

Nos salaires sont équitables
Une rémunération appropriée constitue une marque d'estime et est donc essentielle pour la satisfaction et l'implication de nos collaborateurs. C'est pourquoi nous attachons une grande importance à l'équité des salaires.

La rémunération se compose de trois éléments: les exigences liées à la fonction concernée, les expériences professionnelles pertinentes et la performance. Les salaires des membres de la Direction générale sont approuvés par le Conseil d'administration.

En 2019, nous avons été la première des grandes banques suisses à supprimer les bonus pour les collaborateurs, y compris pour les membres de l'encadrement.

La rémunération n'est pas discriminatoire. Selon une analyse de l'égalité des salaires requise par la loi sur l'égalité entre femmes et hommes qui a été réalisée par un auditeur indépendant, l'écart de salaire entre hommes et femmes est inférieur à 5% chez nous. La Banque Migros a obtenu la certification «We Pay Fair» de l'Université de Saint-Gall.

Nous vivons nos valeurs

L'égalité des chances et l'inclusion de tous les collaborateurs correspondent à nos valeurs et sont ancrées dans la CCNT: les collaborateurs de tous les échelons se traitent mutuellement de manière respectueuse, équitable et humaine. Nous nous efforçons de créer un climat de travail responsable, motivant et axé sur la performance. La sécurité et la santé sont des priorités absolues. Nous partageons tous la responsabilité d'un environnement de travail sûr et sain, qui respecte les dispositions du droit du travail et de la santé. Nous défendons l'égalité des sexes et l'égalité de traitement des personnes d'origines différentes. Aucune forme de harcèlement ou de discrimination n'est tolérée. Nous respectons la vie privée et l'intégrité personnelle de chacun.

Un sondage annuel nous permet d'évaluer la satisfaction des collaborateurs, notamment en ce qui concerne la garantie de leurs droits à des conditions de travail équitables, à une rémunération décente et à la formation. Nous comparons ces résultats à des indices de référence externes.

D'après le sondage de l'exercice sous revue, la plupart des collaborateurs se sentent traités avec dignité et respect, indépendamment de leur identité personnelle (p. ex. sexe, âge, origine, appartenance ethnique, religion, handicap et orientation sexuelle).

Afin de garantir la sécurité au travail et la santé au travail, tous les nouveaux collaborateurs reçoivent une formation à ce sujet sous forme d'e-learning.

Les irrégularités dans les rapports de travail peuvent être signalées à tout moment via «m-concern». La procédure est documentée dans un processus interne. Aucune irrégularité n'a été signalée en 2024.

Diversité et égalité des chances

Nous nous engageons en faveur de l'égalité salariale, de l'égalité des chances et d'un environnement de travail non discriminatoire. Nous misons sur la diversité, y compris en ce qui concerne l'âge des collaborateurs.

Nous avons recours au top-sharing et au job-sharing: tous les postes, y compris de conduite, sont disponibles à temps partiel. Qui plus est, chacun peut opter pour le télétravail si sa fonction et la configuration de l'équipe le permettent. Nous soutenons en outre les collaborateurs qui ont des enfants en participant aux frais de garde. L'offre de modèles de temps de travail flexibles aide à concilier vie privée et vie professionnelle et favorise l'égalité des chances. Ces mesures portent leurs fruits. Notre personnel a une composition équilibrée et exemplaire, avec près de 50% de collaboratrices. Parmi les supérieurs, nous avons presque doublé la proportion de femmes au cours des dernières années. Au 1er décembre 2024, Alice Bischoff a été nommée à la Direction générale. Une femme est donc présente aussi à ce niveau de direction.

Durant l'exercice sous revue, nous avons également fondé notre «Business Women Community» en collaboration avec la plateforme «Women Matters» pour la mise en réseau et la promotion des carrières de nos collaboratrices. Nous prenons en charge la moitié de leurs frais d'adhésion à la plateforme.

Taux d'occupation par condition d'engagement et par sexe, par rapport à l'ensemble des collaborateurs

Au 31.12.2024, par rapport à l'ensemble des collaborateurs

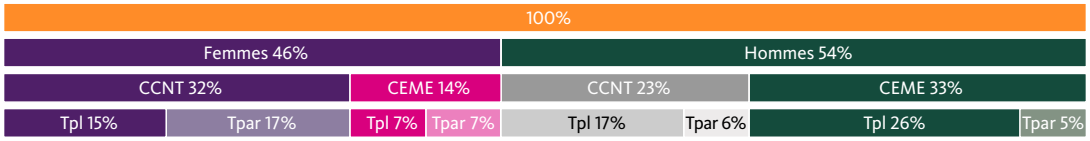

CCNT Convention collective nationale de travail
CEME Conditions d'engagement des membres de l'encadrement
Tpl Temps plein
Tpar Temps partiel

Nous sommes divers

Le groupe Migros a pris différentes mesures pour garantir un environnement de travail non discriminatoire. Par exemple, l'enregistrement d'un partenariat de même sexe est assimilé à un mariage, et l'adoption est assimilée à une naissance. Il existe en outre un centre de conseil au personnel Migros, auquel peuvent recourir à tout moment tous les collaborateurs du groupe Migros.

Nous voulons ancrer davantage notre culture d'entreprise ouverte. Par des offres en ligne, le groupe Migros sensibilise les collaborateurs et les supérieurs afin qu'ils se départent de préjugés inconscients («unconscious bias»).

Proportion de femmes par niveau d'encadrement

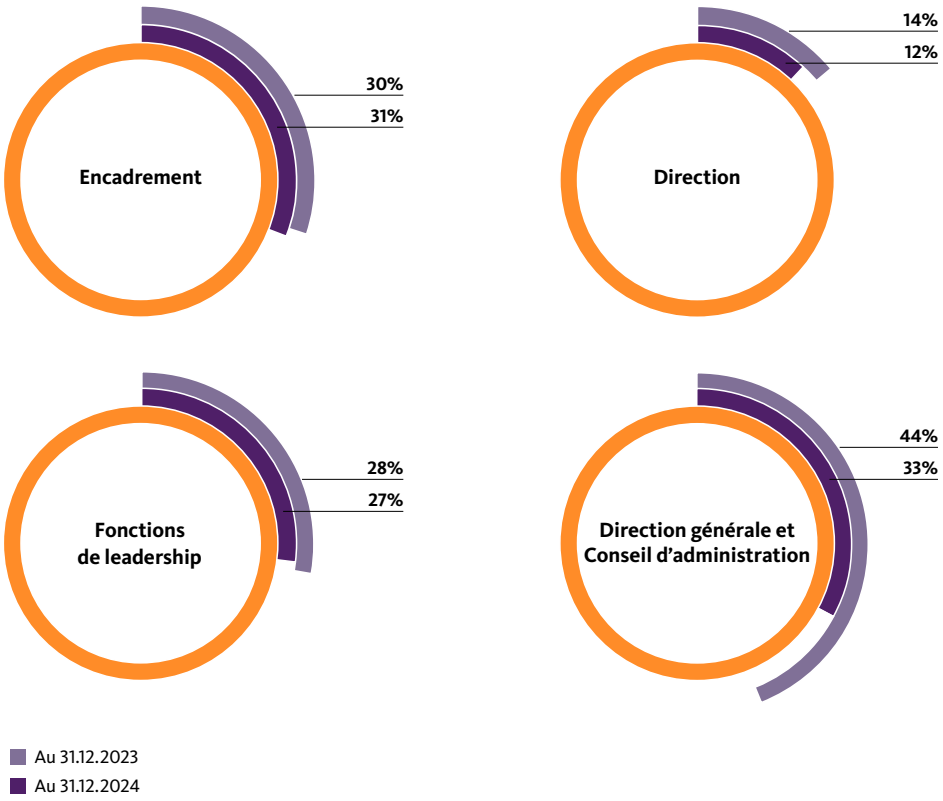

46,4%
de femmes, une des proportions les plus élevées du secteur bancaire suisse

Ancienneté moyenne de
8,7 ans

Formation et perfectionnement

La mise en œuvre de la stratégie et de la culture d'entreprise est soutenue par des formations au leadership et des mesures de perfectionnement.

Leadership
Nous avons défini un modèle de leadership reposant sur neuf principes et cinq tâches de leadership. Tous les supérieurs suivent un programme de développement du leadership avec différents formats d'apprentissage pour garantir la mise en œuvre du modèle de leadership. Au cours de l'exercice sous revue, chaque supérieur a suivi en moyenne cinq jours de formation au leadership.

Formations et perfectionnements internes et externes
Nous encourageons les formations externes par un soutien financier et l'aménagement du temps de travail. Notre participation peut atteindre 100% des frais de formation.

Les formations internes dépendent des besoins de l'ensemble de l'organisation ou de certaines unités. Notre offre comprend des formations portant sur les compétences techniques, méthodologiques, sociales et personnelles. Lorsque nous élaborons des concepts de formation, nous veillons à assurer leur transfert et leur application durable au quotidien. Nous sollicitons systématiquement un feed-back à des fins de contrôle qualité.

Formation professionnelle
Nous formons des apprentis aux métiers d'employé de commerce, de médiamaticien et d'informaticien. Nous proposons également la formation bancaire initiale pour porteurs de maturité (BEM). À fin 2024, notre effectif comprenait au total 91 apprentis et stagiaires BEM.

Développement des collaborateurs
Les performances et le potentiel de tous les collaborateurs sont évalués chaque année lors d'entretiens individuels. Outre ces entretiens de développement, des entretiens de feed-back sur les objectifs définis sont menés régulièrement. Dans le processus de gestion des talents, nous identifions les meilleurs talents et les soutenons de manière ciblée. Ceux-ci peuvent alors bénéficier de mesures de développement adaptées, telles que le mentorat.

La durabilité dans la formation
Tous les nouveaux collaborateurs suivent le parcours de formation «Durabilité». En outre, certains groupes cibles (p. ex. le personnel des ventes) suivent les formations ciblées «Conseil en placement durable» et «Conseil hypothécaire durable».

Budget de formation continue
3,8 millions
de francs

Les besoins de notre clientèle sont capitaux

Nous aidons nos clients à prendre des décisions financières éclairées qui tiennent compte de leur situation de vie personnelle et de leurs préférences. À cet effet, nous leur proposons également une offre de plus en plus durable.

Marketing et habitudes de consommation

Une offre adaptée à chaque situation de vie
Nous conseillons nos clients sur les questions financières importantes. Nous les accompagnons dans toutes les phases de la vie et faisons figure de partenaire tourné vers l'avenir sur toutes les questions touchant à l'épargne, au financement, aux placements et à la prévoyance et sur la planification financière. Les besoins des clients restent capitaux à cet égard. Nos conseillers s'efforcent de comprendre nos clients et leur situation personnelle ou entrepreneuriale afin de déterminer les produits et services qui leur conviennent le mieux. Ils y parviennent en abordant la situation personnelle, familiale et financière des clients. Ils se renseignent aussi sur leur état d'esprit, notamment leur propension au risque et leurs préférences en matière de durabilité.

Pour mieux comprendre les besoins de nos clients, nous réalisons régulièrement des enquêtes sur l'épargne et les placements auprès de la population suisse. Durant l'exercice sous revue, nous avons publié les résultats de notre troisième sondage sur l'épargne et les placements. Les résultats montrent qu'en matière de placements, la sécurité est plus importante que jamais pour les personnes interrogées et qu'il leur semble désormais plus important de se constituer des réserves financières pour faire face aux imprévus.

Notre clientèle est bien informée
Il nous incombe d'informer nos clients des risques et opportunités de nos offres financières de manière équitable, compréhensible et sincère. Le secteur bancaire est fortement réglementé à cet égard. Le respect des obligations légales et réglementaires visant à protéger la clientèle est fermement ancré dans nos principes et directives de travail internes.

Nos conseillers y sont formés et détiennent des certifications externes pour garantir un conseil de qualité. Nous les soutenons également par notre expertise, un contrôle des processus et des solutions logicielles. La rémunération des collaborateurs des ventes ne les incite aucunement à recommander des produits et services inadaptés aux clients.

Lors de la promotion de produits, nous veillons à faire des promesses de vente véridiques. Nous formulons nos informations produits de manière à ce que nos clients puissent aisément les comprendre. Nous prenons des mesures préventives de protection contre l'endettement, notamment lors de l'octroi de crédits privés et de cartes bancaires. Afin d'accroître les compétences financières de nos investisseurs, nous publions régulièrement des articles de blog pédagogiques.

Aucune irrégularité pertinente en matière d'informations sur les produits et services ou de communication susceptible d'entraîner des sanctions n'a été constatée au cours de l'exercice écoulé. Nous accordons une priorité absolue à la protection de nos clients conformément à la loi sur les services financiers (LSFin) et à l'évitement de l'écoblanchiment. Lors du conseil, nous tenons aussi compte des recommandations de l'Asset Management Association Switzerland (AMAS), de Swiss Sustainable Finance (SSF) et de l'Association suisse des banquiers (ASB).

Satisfaire la clientèle
Nous nous engageons chaque jour à offrir à notre clientèle un accès facile au conseil et à proposer la même qualité de conseil sur tous les canaux: sur Internet, par téléphone, par vidéo ou en succursale. Nous demandons aux clients s'ils sont satisfaits juste après nos interactions et nous interrogeons la clientèle sur son niveau de satisfaction général une fois par an. Les clients nous donnent également leur feed-back sur les réseaux sociaux, sur les plateformes d'évaluation et par notre formulaire de contact en ligne. Nous vérifions aussi la qualité de notre service en envoyant des clients test dans nos succursales. Nous sommes en train de concevoir un cockpit avec des indicateurs clés appropriés afin de recueillir et de gérer tous les retours de manière globale.

Nous organisons régulièrement des entretiens clientèle, des tests auprès des utilisateurs et des groupes de discussion afin de cerner les besoins de nos clients et de résoudre les principaux points d'achoppement dans la définition et l'adaptation de notre offre. Nous avons suivi cette démarche, par exemple, lors du développement de notre offre e-banking ou pour la modernisation de nos succursales. Nous veillons à ce que notre clientèle soit une partie prenante importante dans nos décisions.

60% de nos clients sont globalement très satisfaits de nos prestations. Dans les sondages, 40% d'entre eux indiquent qu'ils recommanderaient la Banque Migros, ce qui nous place dans la moyenne du secteur. Afin d'améliorer le niveau de satisfaction de nos clients, nous avons poursuivi la mise en place et le développement de nos systèmes de réponse à la clientèle.

La durabilité est importante pour notre clientèle

En 2022, un premier sondage mené auprès de nos clients a montré qu'environ 85% d'entre eux s'intéressaient à la durabilité dans les solutions de placement. Depuis 2024, nous les interrogeons systématiquement sur leur préférence en matière de durabilité dans le cadre du conseil en placement ou des mandats de gestion de patrimoine. Ce faisant, nous nous conformons aux «Directives pour les prestataires de services financiers relatives à l'intégration des préférences ESG et des risques ESG dans le conseil en placement et la gestion de fortune» de l'Association suisse des banquiers. Nous sensibilisons ainsi la clientèle à la durabilité dans le domaine des placements.

Concernant ses préférences en matière de durabilité, le client a le choix entre «Très important», «Important» et «Pas important».

- «Pas important»: pour les investisseurs qui n'accordent aucun rôle à la durabilité dans leurs solutions de placement. Il est donc possible d'investir dans toutes les solutions de placement, allant des produits répondant aux critères de durabilité à ceux qui ne sont pas classés comme durables.
- «Important»: pour les investisseurs souhaitant une solution de placement compatible avec les objectifs de durabilité. Les risques et opportunités liés à la durabilité dans les entreprises sont pris en compte et évalués.
- «Très important»: pour les investisseurs souhaitant contribuer à la réalisation des objectifs de durabilité. Le portefeuille comprend une forte proportion d'entreprises qui contribuent à résoudre la question climatique et ont un impact positif sur l'environnement et la société.

Les préférences en matière de durabilité, conjuguées au profil financier de l'investisseur, débouchent sur des recommandations de placement individuelles proposées par le système.

Durant l'exercice sous revue, près de 75% de nos clients ont estimé que la durabilité était «importante» ou «très importante» pour eux. Ce choix s'explique certainement par leur satisfaction avec des solutions de placement se référant à la durabilité existantes, telles que notre gestion de patrimoine responsable et notre conseil en placement responsables. Il est à noter que les produits destinés aux personnes pour lesquelles la durabilité est «très importante» sont nettement plus prisés par les nouveaux clients (18%) que par les clients existants (tout juste 2%). Depuis fin 2023, nous proposons, en collaboration avec Inyova, le mandat de gestion de patrimoine «Inspire» aux clients pour lesquels la durabilité est «très importante».

Environ
75%
de notre clientèle a opté en 2024 pour la préférence en matière de durabilité «Important» ou «Très important».

Responsabilité produits

Innovations durables
Avant de lancer de nouveaux produits et services, nous évaluons leur impact potentiel sur l'environnement et la société, et nous en tenons compte. Ce principe figure également dans la nouvelle directive «Gestion de la durabilité».

Durabilité dans les opérations de crédit
Depuis le début de l'exercice écoulé, les critères d'exclusion adoptés en 2023 sont ancrés dans les directives et mis en œuvre. Nous n'accordons pas de crédits directs aux secteurs et activités suivants:
- Jeux de hasard
- Prostitution
- Fabrication et commerce d'armes interdites ou controversées
- Entreprises impliquées dans de graves controverses au sujet des droits de la personne

D'autres critères d'exclusion concernent la protection de l'environnement et comprennent l'extraction de charbon, de pétrole et de gaz. Conformément à la loi sur l'énergie nucléaire et à la Stratégie énergétique 2050 de la Confédération, nous ne finançons pas non plus de nouvelles centrales nucléaires.
Depuis le début de l'exercice sous revue, nous complétons le conseil hypothécaire aux propriétaires immobiliers par un conseil en assainissement énergétique avec l'aide d'un nouvel outil. Le conseil est prodigué dans le cadre des «Directives pour les fournisseurs d'hypothèques relatives à la promotion de l'efficacité énergétique des bâtiments» de l'ASB. Tel qu'il est structuré, notre conseil va bien au-delà de ces exigences.

Durabilité dans les opérations de placement
Nous présentons nos critères de sélection pour les placements durables sur notre site internet et dans l'aide-mémoire «Durabilité dans les opérations de placement». Pour les définitions des approches de durabilité, nous nous basons sur le document «Autorégulation relative à la transparence et à la publication d'informations par les fortunes collectives se référant à la durabilité» de l'AMAS (Asset Management Association Switzerland). Nous faisons continuellement évoluer nos critères de durabilité.

Nous appliquons également des critères d'exclusion à nos placements directs. Les exclusions comprennent les domaines suivants:
- Armes
- Tabac
- Génie génétique dans l'alimentation
- Énergie nucléaire
- Charbon
- Pétrole et gaz, si les plans de transition des entreprises sont insuffisants

Pour certaines solutions de placement, nous investissons ou recommandons des fonds de prestataires tiers. Les approches en matière de placements durables varient parfois considérablement d'un prestataire à l'autre. C'est pourquoi nous examinons la manière dont la durabilité est intégrée au processus de placement des prestataires. Pour les fonds de tiers, nous garantissons comme critères minimaux l'exclusion des armes controversées et l'existence d'une politique de durabilité. Nos mesures de protection des droits de la personne dans les opérations de placement sont décrites à la page 49.

Mise en œuvre de l'autorégulation des associations sectorielles
En tant que membre de l'ASB et de l'AMAS, nous nous engageons à mettre en œuvre leurs autorégulations. Conformément à l'autorégulation de l'ASB relative à la finance durable, nos clients avec un mandat de conseil en placement ou de gestion de patrimoine sont invités à indiquer leurs préférences en matière de durabilité, et une solution de placement correspondante est recommandée (voir page 29). Lors de la mise en œuvre de l'autorégulation de l'AMAS en matière de finance durable, les contrats et prospectus de fonds ont été modifiés et approuvés par la FINMA en novembre 2024.

Actifs sous gestion se référant à la durabilité

Au 31.12.2024, en milliards de CHF

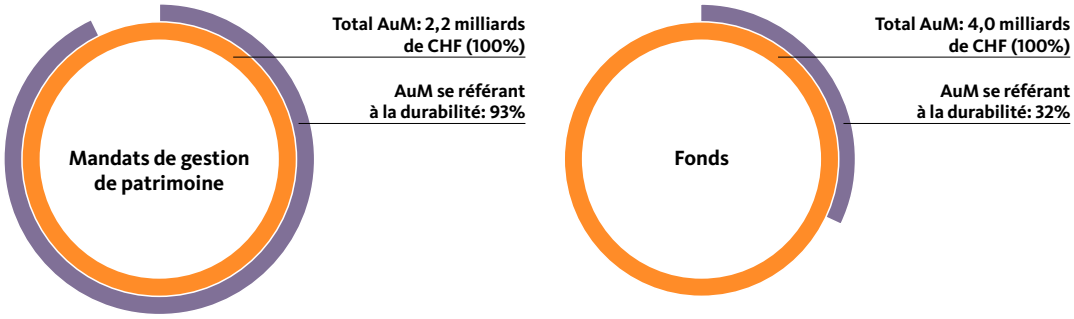

AuM = actifs sous gestion (assets under management)

- Mandats de gestion de patrimoine
- Mandats de gestion de patrimoine se référant à la durabilité
- Fonds
- Fonds se référant à la durabilité

Environnement

Le secteur financier joue un rôle majeur dans la lutte contre la crise climatique. Nous soutenons les objectifs climatiques du groupe Migros et de la Suisse, et prenons des mesures à cette fin.

Préserver les ressources

Dans le domaine de l'environnement, nous mettons actuellement l'accent sur la protection du climat. Nos activités de placement et de financement et nos placements financiers génèrent plus de 99% de nos émissions totales de gaz à effet de serre. Néanmoins, nous nous occupons également des émissions générées par notre exploitation, que nous contrôlons en partie directement.

Climat et énergie

Pour l'exercice 2024, nous appliquons pour la première fois l'ordonnance relative au rapport sur les questions climatiques. Les informations relatives à notre gestion des questions climatiques, à savoir la gouvernance, la stratégie, la gestion des risques, les chiffres clés et les objectifs, figurent dans notre rapport sur le climat 2024. Nous présentons ici nos services et produits axés sur la protection du climat. Il s'agit du conseil en assainissement énergétique dans les opérations hypothécaires ainsi que du mandat de gestion de patrimoine «Inspire». Nous vous présentons également nos objectifs dans l'activité opérationnelle de la banque, les opérations hypothécaires et les activités de placement. Outre la protection du climat, le deuxième thème environnemental est la biodiversité.

Protection du climat dans l'activité opérationnelle de la banque
En tant que société de services, notre activité opérationnelle n'a qu'un impact relativement faible sur l'environnement. Nous nuisons par exemple à l'environnement en consommant de l'énergie pour nos bâtiments ou notre infrastructure électronique, ou en faisant des voyages d'affaires. Néanmoins, nous réduisons aussi notre impact dans l'activité opérationnelle de la banque et utilisons prudemment les ressources disponibles.

À cet effet, nous avons défini les objectifs suivants concernant l'exploitation de nos succursales, de nos sites d'exploitation et du centre de calcul:
- Utilisation d'électricité renouvelable à 100%: objectif rempli depuis 2021
- 10% d'économies d'énergie d'ici à 2030 (base: 2019)
- Réduction de 70% des émissions des gaz à effet de serre d'ici à 2030 (base: 2019)
- Utilisation de chaleur non fossile à 100% à partir de 2040
- Utilisation de fluide frigorigène naturel à 100% à partir de 2040

Ces objectifs s'appliquent à l'ensemble du groupe Migros. Comme nous louons la plupart de nos succursales et de nos sites, nous n'avons qu'une influence limitée sur la réalisation de certains objectifs.

Énergie
Depuis 2019, nous recensons systématiquement notre consommation d'énergie sous forme d'électricité et de chaleur. Depuis, nous l'avons réduite de 15,4%.

Depuis 2021, nous utilisons 100% d'électricité d'origine renouvelable afin de réduire les émissions indirectes provenant de l'énergie achetée (Scope 2).

Émissions de gaz à effet de serre
Nos émissions de gaz à effet de serre des Scopes 1 et 2 sont calculées à partir de la consommation d'électricité et de chaleur ainsi que de l'utilisation et des fuites de fluides frigorigènes. En achetant de l'électricité d'origine renouvelable et en optimisant l'exploitation de nos succursales, nous avons réduit nos émissions de 55,6% sur les quatre dernières années.

Pour l'exercice sous revue, outre les voyages en avion, nous incluons pour la première fois les déplacements professionnels en voiture dans les émissions en amont (Scope 3). Cela augmente le chiffre des émissions de Scope 3. Nous ne possédons pas de véhicules d'entreprise.

Des informations complémentaires sur les chiffres clés et les objectifs de l'exploitation opérationnelle figurent dans le rapport sur le climat à partir de la page 28.

Des flux financiers compatibles avec les objectifs climatiques

Le secteur financier joue un rôle majeur dans la lutte contre la crise climatique. Durant l'exercice écoulé, nous avons élaboré un plan de transition climatique et adopté une stratégie climatique visant à orienter les ressources financières qui transitent par notre banque vers une économie et des infrastructures respectueuses du climat.

Protection du climat dans les opérations de crédit

L'empreinte carbone de nos activités de crédit

En nous basant sur une première estimation des émissions financées par les opérations hypothécaires l'année précédente, nous avons amélioré en 2024 le calcul des émissions de gaz à effet de serre financées par nos opérations de crédit. Pour la première fois, nous avons également quantifié les émissions indirectement financées par nos crédits aux entreprises. Par ailleurs, nous n'octroyons pas de financements directs aux entreprises qui extraient du charbon, du pétrole ou du gaz.

Pour nos opérations hypothécaires, nous nous sommes fixé fin 2024 l'objectif de réduire de 40% l'intensité des émissions (en kg de CO_2eq/m² de surface de référence énergétique) de l'immobilier résidentiel entre 2023 et 2030[1]. Pour atteindre cet objectif, nous proposons un conseil en assainissement énergétique. Ainsi, nous incitons et aidons les propriétaires à remplacer leurs chauffages à énergie fossile par des systèmes à énergie renouvelable ou à effectuer des rénovations énergétiques (p. ex. sur l'enveloppe du bâtiment).

Des informations complémentaires sur l'objectif, les chiffres clés et les méthodes de calcul figurent dans le rapport sur le climat 2024, à partir de la page 19.

Conseil ENSA

Au sein de nos activités de crédit, les créances hypothécaires représentent la majorité des prêts à la clientèle, à hauteur d'environ 93%. C'est pourquoi nous avons inclus le conseil en assainissement énergétique (conseil ENSA, voir page 17) dans les activités hypothécaires en 2024. Nous appliquons ainsi les «Directives pour les fournisseurs d'hypothèques relatives à la promotion de l'efficacité énergétique des bâtiments» de l'ASB et allons même au-delà de ces exigences.

Lors d'un conseil ENSA, nous déterminons à l'aide d'une application de conseil les besoins énergétiques et d'investissement actuels d'un immeuble et aidons notre clientèle à identifier les possibilités de réduction des coûts énergétiques et des émissions de CO_2. En outre, nous collaborons avec l'entreprise de technique du bâtiment Meier Tobler pour que nos clients bénéficient d'un conseil incitatif soutenu par la Confédération concernant les besoins de rénovation des immeubles et les subventions dans les cantons respectifs.

Outre les nouvelles prestations de conseil, les clients privés peuvent encore bénéficier de la réduction Éco sur leur prêt hypothécaire ou d'un soutien financier à la certification CECB pour un logement à usage propre.

Depuis son introduction au début de l'exercice sous revue, le nouveau processus de conseil s'est bien développé. Les conseillers, les unités de support et les partenaires impliqués travaillent en étroite collaboration afin d'offrir à nos clients un conseil optimal et adapté à leurs besoins. Les premiers clients ont déjà suivi l'ensemble du processus de conseil et mis en œuvre des mesures d'assainissement énergétique dans leurs immeubles.

La nouvelle offre a été bien accueillie. Les retours reçus lors d'entretiens avec notre clientèle et nos conseillers ont été très positifs et ont conduit à quelques améliorations et modifications. Par exemple, nous avons complété l'application de conseil utilisée pour garantir, outre les coûts d'investissement spécifiques au bien, la rentabilité des mesures d'assainissement sur une période de 20 ans.

En outre, après la formation initiale des conseillers l'année précédente, nous avons mené d'autres activités de formation durant l'exercice sous revue afin d'élargir leurs connaissances en matière d'assainissement énergétique. Lors de manifestations internes, nous avons présenté plus en détail notre partenaire Meier Tobler et son conseil incitatif à notre équipe des ventes et lui avons fourni des outils et des instructions. Nous avons mis à jour notre site internet et

[1] Des explications plus détaillées et les limites concernant l'objectif figurent dans le rapport sur le climat 2024, à la page 21.

notre site intranet afin de faciliter le plus possible le processus de conseil.

En outre, les premiers événements clients sur l'assainissement énergétique ont eu lieu pendant l'été. À cet effet, en plus de notre propre présentation, nous avons réalisé une vidéo avec Meier Tobler qui présente l'entreprise ainsi que le conseil incitatif du programme «Chauffez renouvelable».

Avec les efforts fournis dans le domaine de l'assainissement énergétique, nous voulons sensibiliser et soutenir notre clientèle sur ce thème et réduire les obstacles liés aux mesures énergétiques dans l'immobilier résidentiel.

Les premiers événements clients sur l'assainissement énergétique ont eu lieu pendant l'été 2024.

Protection du climat dans les opérations de placement

L'empreinte carbone de nos opérations de placement

Durant l'exercice sous revue, nous avons amélioré la mesure des émissions financées dans les activités de placement et fin 2024, nous avons fixé un objectif intermédiaire pour nos actifs sous gestion (mandats de gestion de patrimoine et fonds). Nous entendons réduire de 35%, de 2023 à 2030, leur intensité en GES. Le calcul des émissions et les méthodes sous-jacentes, les mesures prévues pour atteindre les objectifs ainsi que les facteurs externes déterminants sont indiqués à la page 24 du rapport sur le climat.

Outre la publication des exigences climatiques selon la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD), nous mettons en œuvre la recommandation de la Confédération concernant la transparence de la compatibilité climatique des investissements. Depuis 2024, nos clients peuvent évaluer la compatibilité climatique de nos fonds de placement durables et mandats de gestion de patrimoine à l'aide des Swiss Climate Scores. Pour les fonds de placement, les Swiss Climate Scores figurent sur les factsheets. Les clients avec mandat de gestion de patrimoine reçoivent ces informations dans le cadre du reporting client annuel.

Gestion de patrimoine «Inspire»

Nous proposons des fonds de placement et un mandat de gestion de patrimoine durables aux clients qui considèrent la durabilité comme «importante». Ces deux solutions de placement suivent notre politique de placement durable. Pour les clients qui considèrent la durabilité comme «très importante», nous avons conçu, conjointement avec Inyova, le mandat de gestion de patrimoine «Inspire», spécialisé dans l'investissement à impact en actions cotées et en obligations en 2024. La spécificité de ce mandat réside dans la part d'actions – investies essentiellement sous forme de placements directs – d'entreprises qui proposent des solutions aux problèmes climatiques (telles que les cellules solaires ou les éoliennes) ou qui ont des objectifs climatiques avérés. Avec notre partenaire Inyova, nos conseillers ont été spécialement formés aux besoins de nos clients dans le cadre de la gestion de patrimoine «Inspire» lors de présentations itinérantes. Par rapport à d'autres mandats de gestion de patrimoine, la transparence joue un rôle extrêmement important dans la sélection de titres au niveau des actions. Pour toute entreprise faisant l'objet d'un placement direct, nous pouvons fournir à nos clients un profil d'impact accessible. Ce rapport présente aux investisseurs les performances en matière de durabilité de l'entreprise, mais aussi ses points critiques.

La gestion de patrimoine «Inspire» jouit d'un haut degré d'acceptation par notre clientèle fortement axée sur la durabilité. Dès la première année suivant son lancement, les actifs sous gestion ont atteint quelque 15 millions de francs. Les mandats «Inspire» représentent près de 20% des nouveaux mandats de gestion de patrimoine conclus dans le cadre du conseil en placement.

«Inspire» en bref

- **Mandat de gestion de patrimoine avec placements directs**
- **Monnaie: CHF**
- **Domicile de l'investisseur: Suisse**
- **Allocation stratégique et tactique des actifs et gestion de portefeuille: Investment Office de la Banque Migros**
- **Analyse d'impact, sélection de titres et profils d'impact des entreprises: Inyova**

Biodiversité

Nous avons pris conscience de l'importance de notre impact sur la biodiversité, c'est-à-dire sur la diversité génétique, la diversité des espèces et la diversité des écosystèmes. Cette définition et notre approche se basent sur les recommandations de la Task Force on Nature-related Financial Disclosures (TNFD). L'identification et la mesure des risques liés à la nature sont plus difficiles que celles des risques climatiques. Cela s'explique d'abord par le manque de données disponibles, mais aussi par les interconnexions plus complexes au sein des systèmes naturels.

Afin de sensibiliser à l'importance de la biodiversité, une trentaine de collaborateurs issus des domaines concernés a assisté à une séance d'information organisée par le WWF durant l'exercice écoulé. Lors de cette rencontre, nous avons discuté des interactions qui peuvent exister entre les activités de base de notre banque et la biodiversité, par exemple au niveau des bâtiments financés. Des organisations nationales et internationales susceptibles de nous aider à mettre en œuvre des stratégies respectueuses de la biodiversité ont aussi été présentées à cette occasion.

Engagement

Conformément aux valeurs de notre fondateur Gottlieb Duttweiler, nous nous engageons en faveur d'une Suisse sociale et respectueuse de l'environnement.

Engagement dans le secteur d'activité

Étant active sur la place financière suisse, la Banque Migros fait naturellement partie de différentes associations sectorielles. Cela nous permet de cultiver notre réseau et d'accéder aux connaissances du secteur. Ces échanges avec des collègues sont indispensables, surtout dans le cadre de l'évolution vers une place financière suisse plus durable.

Nous sommes par exemple un membre actif de l'Association suisse des banquiers, qui s'engage notamment sur les questions de durabilité. Markus Schawalder, responsable Clients privés et membre de la Direction générale de la Banque Migros, siège au comité directeur Retail Banking, tandis que Peter Mock, Chief Risk & Financial Officer et membre de la Direction générale de la Banque Migros, siège au comité spécialisé Régulation du marché financier et présentation des comptes.

En outre, la Banque Migros s'engage en tant que membre actif des banques domestiques. Les banques domestiques sont les principaux bailleurs de fonds de l'économie locale et régionale suisse et offrent des services bancaires complets aux particuliers ainsi qu'aux PME. La Banque Migros SA, Raiffeisen Suisse société coopérative, l'Union des Banques Cantonales Suisses (UBCS) et l'Association des banques régionales Suisses (ABRS) se sont unies au sein de la Coordination des banques domestiques (CBD) pour harmoniser leurs intérêts à l'égard de la politique et de la réglementation. Des thèmes politiques sont discutés au sein de la CBD et les positions et les attitudes des banques à vocation domestique y sont élaborées.

La Banque Migros est par ailleurs membre de Swiss Sustainable Finance (SSF) et de l'Asset Management Association Switzerland (AMAS). SSF s'engage pour ancrer, au cœur de la place financière suisse, des principes de durabilité qui favorisent la croissance économique et servent l'ensemble de la société. L'association travaille en étroite collaboration avec le secteur de la recherche et est politiquement neutre. L'AMAS est une organisation sectorielle représentative. Elle vise à renforcer la Suisse en tant que pôle central de gestion d'actifs avec des standards élevés de qualité, de performance et de durabilité.

Depuis avril 2021, notre CEO Manuel Kunzelmann est président du comité de l'association «CYP», un centre de compétences pour la formation bancaire. Les générations futures ont une grande importance, c'est pourquoi nous nous engageons en faveur de places d'apprentissage modernes et de possibilités de formation continue, afin, à terme, de remédier au manque de main-d'œuvre qualifiée. Dans ce contexte, Manuel Kunzelmann œuvre pour la réforme de l'apprentissage de commerce, visant une formation commerciale tournée vers l'avenir qui aligne le métier bancaire sur les exigences du travail agile et du «new work».

Engagement de nos collaborateurs

«Chez nous, la personne et la cohésion de la société sont au centre. Nous nous engageons avec passion et clairvoyance pour une qualité de vie durable.» Ce qui importait le plus à Gottlieb Duttweiler reste à la base de notre engagement économique et social.

Encourager le volontariat

Nos collaborateurs s'engagent dans des projets à impact. Ainsi, en mai 2024, nous avons offert à nos employés une journée de travail durant laquelle ils pouvaient s'engager dans l'une de nos organisations partenaires. 159 collaborateurs ont saisi cette opportunité et, à l'occasion de ce «Volunteer Day», ils ont réparé des vélos pour une organisation humanitaire africaine, offert une formation informatique à des réfugiés ou préparé des colis alimentaires destinés aux personnes dans le besoin.

Se rendre au travail à vélo

Le programme de promotion de la santé et de l'environnement «bike to work» incite chaque année les collaborateurs de plus de 1000 entreprises suisses à se rendre au travail à vélo pendant deux mois pour signaler leur soutien en faveur d'une mobilité plus écologique. 83 de nos collaborateurs ont participé à cette opération au début de l'été 2024, parcourant 30 385 kilomètres à vélo.

Nos collaborateurs ont parcouru plus de 30 000 km à vélo dans le cadre de l'initiative «bike to work».

Fonds pionnier Migros

Le Fonds pionnier Migros est un fonds de soutien auquel les entreprises du groupe Migros contribuent à titre facultatif. Il investit quelque 15 millions de francs par an dans des projets qui présentent des avantages à long terme pour la société. Durant l'exercice écoulé, nous avons soutenu le fonds à hauteur de 5,6 millions de francs, facilitant ainsi des projets dans les domaines «Climat et ressources naturelles», «Technologie et éthique» et «Vivre ensemble».

Nous avons soutenu le Fonds pionnier Migros à hauteur de 5,6 millions de francs.

Lorsque des projets audacieux donnent lieu à des initiatives concrètes

Le Fonds pionnier Migros s'est fixé pour objectif de promouvoir un changement sociétal et de renforcer une collaboration durable en Suisse. Cette équipe de huit personnes est toujours en quête de nouveaux projets et accompagne les pionniers dans la mise en œuvre de leurs idées. Ces dix dernières années, plus de 100 projets visant un avenir plus durable ont ainsi pu être réalisés.

Innovation

Nous développons sans cesse notre activité: pour notre clientèle, pour la société et pour l’environnement.

Développement de nos objectifs climatiques

Il y a trois ans, nous avons conçu une stratégie de durabilité pour la première fois et défini des thèmes stratégiques à l'échelle de la banque. Dans le domaine du climat, nous avons décidé de nous aligner sur les objectifs climatiques de la Suisse. Durant l'exercice écoulé, nous avons concrétisé cette ambition en faisant avancer la mise en œuvre de cette stratégie dans les activités hypothécaires et de placement.

En 2024, nous avons adopté des objectifs climatiques ainsi qu'un plan de transition climatique. Les objectifs climatiques sont expliqués et contextualisés pour la première fois dans le rapport sur le climat (voir page 21). Celui-ci présente de manière transparente nos risques et opportunités climatiques à court, moyen et long termes, ainsi que notre stratégie en la matière. Nous montrons ainsi les mesures concrètes que nous prenons pour atteindre les objectifs.

Les nouveaux objectifs climatiques incluent des jalons intermédiaires pour les domaines d'activité hautement pertinents pour le climat: les activités hypothécaires et de placement.

Dans les **opérations hypothécaires,** l'intensité des émissions des immeubles résidentiels financés doit être réduite de 40% de 2023 à 2030. Pour soutenir l'atteinte de cet objectif, nous proposons un conseil en assainissement énergétique. En 2025, nous comptons réaliser 500 conseils ENSA qualitatifs grâce à l'outil de conseil correspondant et transmettre 225 dossiers à notre partenaire Meier Tobler. Forts des premières expériences acquises durant l'exercice sous revue, nous développerons ces activités en 2025. Étant donné que la décision de mettre en œuvre une mesure d'assainissement énergétique incombe en dernier ressort à nos clients, nous ne pouvons pas garantir que ces objectifs seront atteints. Nous considérons néanmoins que ces mesures constituent un effort important pour réaliser des progrès et les rendre mesurables.

En ce qui concerne les **opérations de placement,** nous avons décidé de réduire de 35%, de 2023 à 2030, l'empreinte carbone des actifs sous gestion[2]. À cet effet, nous prenons trois mesures essentielles:

1. **Actionnariat actif:** en exerçant nos droits de vote aux assemblées générales des entreprises en portefeuille et via un dialogue actif («engagement»), nous les encourageons à adopter des pratiques plus respectueuses du climat.
2. **Surveillance de la réduction de l'empreinte carbone** des entreprises en portefeuille.
3. **Gestion du portefeuille:** modification de la composition de notre portefeuille.

Dans l'ensemble, le rapport sur le climat montre comment nous poursuivons activement nos objectifs climatiques et comment nous mettons à profit les premières leçons tirées de 2024 pour faire avancer leur mise en œuvre en 2025 (voir le rapport sur le climat 2024, page 21).

Pour les opérations hypothécaires et de placement, nous nous sommes fixé des objectifs climatiques à l'horizon 2030.

[2] Des explications plus détaillées et les limites concernant l'objectif figurent dans le rapport sur le climat 2024, à la page 24.

Responsabilité

Le succès économique et la responsabilité vont de pair. Nous assumons notre responsabilité en tant qu'employeur, prestataire de services et prêteur. La corruption n'a pas sa place chez nous et nous respectons pleinement les droits de la personne.

Le code de conduite du groupe Migros pose les fondements

Notre fondateur Gottlieb Duttweiler a démontré qu'il était possible de conjuguer succès économique et responsabilité vis-à-vis des coopérateurs, de la société et de l'environnement, et que ces deux aspects étaient même indissociables.

Ce principe fondamental continue de nous guider. Le code de conduite du groupe Migros, consultable sur notre site internet, pose les fondements de toutes nos ambitions.

Corruption

Nous rejetons toute forme de corruption. L'intégrité du marché financier et la confiance en notre système bancaire revêtent une grande importance pour nous. De ce fait, nous tenons à mettre en œuvre et à réviser régulièrement notre directive interne en matière de lutte contre la corruption. Une directive régit les obligations de divulgation et de déclaration ainsi que les processus d'autorisation. Elle garantit que les transactions, cadeaux, invitations et autres opérations similaires entre nos collaborateurs et des tiers sont transparents et conformes aux normes éthiques. Nos collaborateurs et les tiers peuvent signaler des cas de corruption par l'intermédiaire du point de contact «m-concern». En 2024, aucun signalement de corruption n'a été reçu par le point de contact.

Dans l'analyse de matérialité (voir page 13), nous avons considéré le risque de corruption dans notre activité commerciale comme un thème non pertinent. Nous estimons que les mesures déjà mises en œuvre sont suffisantes et continuons de les appliquer.

Protection des données

Nous attachons une grande importance à la protection et à la sécurité des données. En tant que banque, nous sommes conscients de notre responsabilité en matière de gestion des données personnelles; c'est pourquoi nous expliquons, dans notre Déclaration relative à la protection des données, comment et pourquoi les données personnelles sont traitées et quels sont les droits des personnes concernées dans ce contexte. En outre, nous déployons des efforts continus (p. ex. mise à jour régulière de la Déclaration relative à la protection des données et d'autres documents clients, formations et sensibilisation des collaborateurs à des thèmes et incidents spécifiques) pour garantir la protection de la personnalité (autodétermination en matière d'information) et des droits fondamentaux des personnes physiques.

Afin de protéger les données clients, tous les collaborateurs suivent un e-learning obligatoire sur la protection des données dès leur arrivée à la banque, puis tous les deux ans par la suite. Cette formation couvre les prescriptions légales et le traitement des données confidentielles ou à caractère personnel. Au cours de l'année écoulée, 1646 personnes ont suivi cette formation. Par ailleurs, nous avons pris des mesures pour réduire au minimum le traitement et l'enregistrement de données à caractère personnel (principe de minimisation des données) et respecter systématiquement les délais de conservation et de suppression.

Chaîne d'approvisionnement

En tant que banque suisse, nous assumons une responsabilité tout au long de notre chaîne d'approvisionnement. Durant l'exercice sous revue, nous avons donc réexaminé les contrats actifs existants avec nos fournisseurs sous l'angle du risque lié au travail des enfants. Ce faisant, nous nous sommes appuyés sur le «Children's Rights in the Workplace Index» (version de juin 2023). Tous les nouveaux contrats sont également soumis à cet examen. Nous avons intégré à notre politique d'achat le code de conduite amfori BSCI du groupe Migros. Si les fournisseurs n'appliquent pas des règles équivalentes concernant le travail des enfants, les droits de la personne et la protection de l'environnement, le code est imposé dans le contrat comme disposition contraignante.

Prestations
Comme nous opérons uniquement à l'échelle nationale, les services de nos fournisseurs sont principalement fournis en Suisse. Ils présentent donc un faible risque de recours au travail des enfants (voir le chapitre «Droits de la personne» ci-dessous).

Produits
Pour l'achat de produits, nous avons pris en compte, dans la mesure du possible, les risques dans les pays de fabrication. Comme nos produits proviennent de pays très divers, l'évaluation des risques a été effectuée également sur la base des risques sectoriels.

Les fournisseurs dont nous n'avons pas pu déterminer avec certitude qu'ils avaient un risque faible ont fait l'objet d'une analyse approfondie lors d'une deuxième étape. Pour ce faire, nous avons tenu compte des informations publiques sur les fournisseurs et de leurs éventuels rapports de durabilité. Aucun de nos fournisseurs n'a fait l'objet de soupçons fondés de recours au travail d'enfants.

Droits de la personne

Nous nous engageons pour le respect des droits de la personne. En interne, nous nous basons sur les conditions de travail du groupe Migros et sur le droit suisse du travail (voir page 24).

Opérations de placement et de crédit
Pour les investissements dans des placements directs de type «responsable» et «durable», nous vérifions si les entreprises concernées font l'objet de controverses liées aux critères Environnement, Social et Gouvernance d'entreprise. Nous nous appuyons sur les analyses de MSCI ESG Research. Dans la dimension sociale, nous vérifions s'il y a eu d'éventuelles violations des conventions sur les droits humains des Nations Unies et des normes de travail de l'OIT. Ainsi, nous excluons de l'univers de placement les entreprises qui sont actuellement directement impliquées dans des controverses très graves. Dans les rapports de durabilité destinés aux investisseurs, nous communiquons la répartition des controverses au sein des entreprises investies au niveau des produits.

Dans les opérations de crédit, nous avons redéfini les critères d'exclusion (voir page 30). Ici aussi, les preneurs de crédit sont exclus en cas d'implication dans des controverses graves.

CSL

Notre filiale CSL Immobilier SA (CSL) propose des services de commercialisation immobilière, de gestion immobilière, de conseil aux maîtres d’ouvrage, de fiducie immobilière et de développement de projets.

Portrait

Depuis 2023, CSL Immobilier SA (CSL) est une filiale à 100% de la Banque Migros. CSL propose des services de commercialisation immobilière, de gestion immobilière, de conseil aux maîtres d'ouvrage et de fiducie immobilière. Des offres et des compétences étendues dans l'évaluation immobilière et l'analyse immobilière complètent ce cœur de métier. Grâce à une collaboration étroite et interdisciplinaire entre les différents secteurs et équipes, CSL peut conseiller et suivre sa clientèle de manière compétente tout au long de la chaîne de création de valeur d'un immeuble.

Les clients de CSL sont des propriétaires institutionnels et privés, des sociétés de différents secteurs et des entreprises générales. CSL accepte des mandats dans toute la Suisse, ses principales zones de marché étant la région de Zurich et l'arc lémanique. Sa filiale à 100% CSL Invest SA (CSL Invest) développe des projets immobiliers.

Le Conseil d'administration de CSL se compose de deux personnes issues de différents secteurs de la Banque Migros. Markus Schawalder, responsable Clients privés de la Banque Migros, est président du Conseil d'administration de CSL. Ce dernier est chargé de nommer les membres de la Direction générale et de définir les objectifs de l'entreprise. Il délègue la gestion des affaires à la Direction générale de CSL, sauf disposition contraire de la loi, des statuts ou du règlement.

La Direction générale de CSL est chargée de la gestion opérationnelle de l'entreprise. Elle comprend au moins trois personnes, dont le président de la Direction générale et d'autres personnes nommées par le Conseil d'administration.

CSL fait régulièrement l'objet d'audits externes indépendants afin de garantir l'efficacité des systèmes de contrôle internes, le respect des directives et l'exactitude des rapports financiers.

Durabilité

La vision de CSL englobe des critères de durabilité: elle veut agir de manière socialement, économiquement et écologiquement responsable. Dans sa charte de gouvernance d'entreprise, elle précise cette vision et la déclare contraignante vis-à-vis de l'ensemble des collaborateurs. En dehors des exigences légales, la gestion des risques et le système de contrôle interne existants n'incluent aucun autre critère de durabilité spécifique. Pour le reporting 2024, CSL a adopté la structure de rapport de la Banque Migros et structuré le contenu en fonction de ces thèmes.

Individu

CSL a une culture d'entreprise ouverte, familiale et tournée vers l'avenir, à laquelle adhère ses quelque 95 collaborateurs axés sur le service (y compris CSL Invest). Elle accorde une grande importance à la qualité et à la motivation du personnel, qui partage les valeurs et les objectifs de l'entreprise. Les conditions de travail sont équitables, inclusives et garantissent l'égalité des chances.

CSL entretient au quotidien une culture de l'apprentissage permanent. À cet effet, elle organise des formations internes et soutient activement ses collaborateurs lors de leur participation à des formations continues externes. Elle contribue aux coûts associés et offre une grande souplesse dans la gestion des horaires de travail. Pendant l'exercice sous revue, environ un tiers de l'effectif a suivi une formation interne et quelque 6% ont suivi une formation externe cofinancée par CSL. La formation interne couvrait des thèmes techniques, mais aussi la constitution d'équipes, la conduite d'équipe et la gestion des conflits. La plupart des contenus enseignés par les prestataires de cours externes sont techniques. La formation continue sur les plans technique et professionnel est abordée une fois par an dans le cadre d'entretiens avec les collaborateurs. CSL s'efforce de garantir la diversité et l'égalité des chances pour tous les collaborateurs. Ainsi, elle emploie 57% de femmes et 43% d'hommes. Les postes de direction sont répartis de manière égale entre les sexes.

CSL remplit toutes les exigences légales relatives à sa diligence en tant qu'employeur en matière de droits de la personne. Tous les rapports de travail sont soumis au droit du travail suisse et au règlement interne du personnel. La discrimination et le harcèlement ne sont pas tolérés. En tant qu'employeur, CSL respecte et protège la personnalité de ses collaborateurs. Le climat de travail est empreint de respect et de tolérance mutuels.

Néanmoins, les collaborateurs qui sont touchés par des faits répréhensibles ou en observent sont encouragés à les signaler à l'employeur. Durant l'exercice écoulé, aucun signalement impliquant des mesures correctives n'a été reçu de la part de collaborateurs.

Outre les préoccupations des collaborateurs, CSL assume également sa responsabilité sociale en tant que propriétaire de bâtiments résidentiels. Jusqu'à la réalisation des projets, elle met à disposition des logements existants dans le cadre de locations temporaires. Cela lui permet d'optimiser ses ressources.

Proportion de femmes par niveau d'encadrement

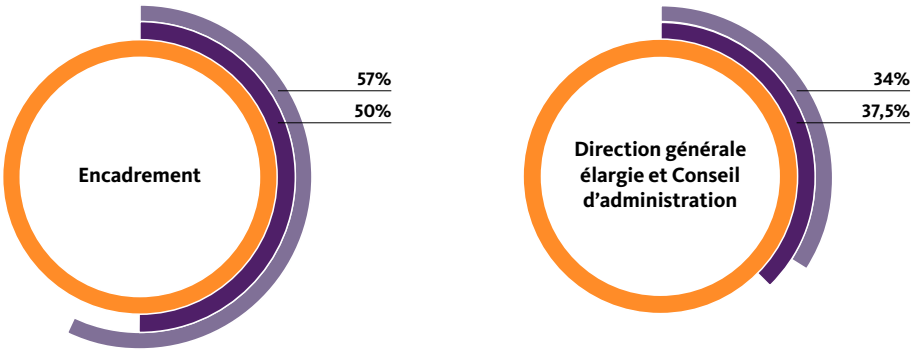

Au 31.12.2023
Au 31.12.2024
Part dans la Direction générale élargie et le Conseil d'administration au 31.12.2023
Part dans la Direction générale élargie et le Conseil d'administration au 31.12.2024

Environnement

Étant un prestataire de services suivant le modèle d'affaires décrit, CSL présente un risque environnemental qui est considéré comme faible en termes absolus et par rapport à la Banque Migros. Elle ne finance pas d'activités génératrices d'émissions de gaz à effet de serre.

Afin de réduire l'impact direct de ses activités sur l'environnement, CSL a mis en œuvre les mesures suivantes au cours des dernières années. Durant l'exercice écoulé, l'accent a été mis sur la mobilité des collaborateurs.

- Pour ses visites d'immeubles, CSL exploite une flotte de neuf véhicules, dont six sont entièrement électriques depuis 2023.
- Pour les trajets entre les villes et en centre-ville, tous les collaborateurs sont tenus d'utiliser les transports publics.
- CSL a réussi à réduire la quantité de ses déchets grâce à une gestion active et à des installations centralisées d'élimination et de recyclage.
- Pour la nourriture et les boissons, CSL utilise systématiquement des récipients réutilisables qu'elle met gratuitement à disposition.

CSL poursuivra ces mesures opérationnelles et en ajoutera si nécessaire en amont et en aval de la chaîne de création de valeur.

Les trois immeubles habités détenus par CSL Invest ne présentent pas de pollutions environnementales connues. Pour des raisons de pertinence, CSL renonce à mesurer leur empreinte écologique. Dans toutes les réalisations de projets futures, elle entend prendre en compte les principaux critères environnementaux tels que la production de chaleur, et privilégier les constructions et matériaux innovants. Dans la mesure du possible, elle misera sur des énergies renouvelables. Avec ces projets, elle entend aussi promouvoir la densification à l'intérieur du bâti et créer des logements supplémentaires. Au cours de l'exercice écoulé, aucun projet n'a atteint le degré de maturité nécessaire pour une réalisation de construction. CSL n'a donc pas pu mettre en œuvre ces mesures ni recueillir des chiffres clés.

Engagement

Les collaborateurs de CSL s'engagent aussi directement en faveur de l'environnement et de la société. Durant l'exercice sous revue, les collaborateurs ont participé à l'initiative «bike to work». Cela les a sensibilisés aux questions de santé et d'environnement.
CSL communique de manière ouverte et transparente avec ses parties prenantes. Elle collabore ponctuellement avec son actionnaire unique, la Banque Migros, sur le négoce immobilier et les financements. Les deux entreprises échangent régulièrement sur ces thèmes.

En 2024, afin d'évaluer les besoins et les défis de ses clients, CSL a de nouveau réalisé un sondage auprès de plus de 200 acteurs du marché des bureaux et du logement. Elle intègre ce point de vue des clients à son rapport annuel sur le marché immobilier.

En tant qu'acteur important du marché immobilier suisse, CSL fait naturellement partie de différentes associations sectorielles. Cela lui permet d'étoffer son réseau et d'acquérir des connaissances sectorielles. Le personnel de CSL transmet également son savoir-faire en enseignant et en siégeant à différentes commissions spécialisées et d'inspection. Dans la perspective de l'évolution actuelle vers un parc immobilier suisse plus durable, les échanges permanents avec les collègues du secteur sont d'autant plus indispensables.

La société et son encadrement s'impliquent notamment dans les associations suivantes:

- RICS (Royal Institution of Chartered Surveyors): association professionnelle des spécialistes en immobilier
- Association suisse de l'économie immobilière SVIT Suisse
- Association Immobilier Suisse AIS

Responsabilité

CSL respecte et encourage les dispositions légales et prescriptions sur la conduite éthique. Dans ce cadre, elle applique des politiques et procédures internes claires et contraignantes pour tous les collaborateurs afin de prévenir les conflits d'intérêts, la corruption et d'autres pratiques contraires à l'éthique.

Conformément au code de conduite adopté en 2023, CSL applique les normes éthiques les plus élevées dans toutes ses opérations et dans tous ses partenariats. Cela concerne expressément l'acceptation ou l'offre de paiements, de cadeaux ou d'autres avantages. Tous les collaborateurs sont tenus d'informer immédiatement les parties concernées en cas de soupçon de violation du code de conduite. Aucun soupçon de ce type n'a été signalé durant l'exercice écoulé. CSL estime que les mesures visant à protéger ses parties prenantes et à lutter contre la corruption sont suffisantes.

Afin de garantir la protection des données, CSL a édicté une directive sur la gestion des données personnelles et applique des obligations de confidentialité en cas d'informations sensibles. Pendant l'exercice écoulé, elle a poursuivi l'élaboration de la directive dans le cadre de la nouvelle loi sur la protection des données. En outre, elle forme régulièrement tous ses collaborateurs à la protection des données et aux risques relatifs à l'Internet.

CSL se sent responsable de l'ensemble de sa chaîne d'approvisionnement. Durant l'exercice écoulé, elle a évalué tous ses contrats actifs existants avec ses fournisseurs sous l'angle du risque lié au travail des enfants. À cette fin, elle s'est appuyée sur le Children's Rights in the Workplace Index (version de juin 2023) et a repris la procédure de la Banque Migros. Aucun de ses fournisseurs n'a fait l'objet de soupçons fondés de recours au travail d'enfants.

Indice GRI

Norme	Indicateur	Référence, commentaire et informations complémentaires
L'organisation et ses pratiques de reporting (2021)		
GRI 2–1	Profil d'organisation	La Banque Migros SA est une filiale à 100% de la Fédération des coopératives Migros (FCM). La banque opère exclusivement en Suisse et son siège principal est situé Seidengasse 12, 8001 Zurich.
GRI 2–2	Entités incluses dans le reporting de durabilité de l'organisation	– Rapport de durabilité 2024, p. 10–11
GRI 2–3	Période de référence, fréquence des rapports et point de contact	La Banque Migros établit des rapports conformes aux normes GRI pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024. Le rapport de gestion est établi sur la même période. Le rapport de durabilité et le rapport sur le climat ont été publiés le 25 juin 2025 et paraissent chaque année. Vous pouvez envoyer vos questions et commentaires à media@banquemigros.ch.
GRI 2–4	Reformulations d'informations	Aucune
GRI 2–5	Assurance externe	Le rapport de durabilité 2024 n'a pas fait l'objet d'une vérification externe. La préparation du rapport a été accompagnée par un consultant externe et par un cabinet d'audit. Ces derniers ont notamment aidé la Banque Migros à appliquer les normes GRI et à mettre en œuvre les dispositions de l'art. 964a et ss. CO relatives au reporting non financier et de l'ordonnance relative au rapport sur les questions climatiques ainsi que les prescriptions de transparence de l'ordonnance sur les devoirs de diligence et de transparence dans les domaines des minerais et métaux provenant de zones de conflit et du travail des enfants (ODiTr).
Activités et travailleurs (2021)		
GRI 2–6	Activités, chaîne de valeur et autres relations d'affaires	– Rapport de durabilité 2024, p. 10–11 – Produits et services pour les particuliers – Produits et services pour la clientèle Entreprises clientèles Entreprises – Structure des ventes: Gouvernance d'entreprise dans le rapport de gestion 2024, p. 75
GRI 2–7	Employés	– Rapport de durabilité 2024, p. 24–27
GRI 2–8	Travailleurs qui ne sont pas des employés	– Les collaborateurs de la Banque Migros ont un contrat de travail avec l'entreprise (voir aussi GRI 2-30). – Les relations de mandat avec les conseillers externes sont régies par des contrats.
Gouvernance (2021)		
GRI 2–9	Structure et composition de la gouvernance	– Gouvernance d'entreprise dans le rapport de gestion 2024, p. 73
GRI 2–10	Nomination et sélection des membres de l'organe de gouvernance le plus élevé	– Gouvernance d'entreprise dans le rapport de gestion 2024, p. 61
GRI 2–11	Présidence de l'organe de gouvernance le plus élevé	– Gouvernance d'entreprise dans le rapport de gestion 2024, p. 61-62
GRI 2–12	Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans la supervision de la gestion des impacts	– Rapport de durabilité 2024, p. 10–11 – Gouvernance d'entreprise dans le rapport de gestion 2024, p. 61-62
GRI 2–13	Délégation de la responsabilité de la gestion des impacts	– Rapport de durabilité 2024, p. 10-11
GRI 2–14	Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans le reporting de durabilité	– Rapport de durabilité 2024, p. 10-11
GRI 2–15	Conflits d'intérêts	Les principaux mandats des membres du Conseil d'administration et de la Direction générale sont publiés (voir Gouvernance d'entreprise dans le rapport de gestion 2024, p. 65–66 et p. 69–71). La gestion des conflits d'intérêts potentiels et effectifs ainsi que les rôles et responsabilités du Conseil d'administration, de la Direction générale et d'autres fonctions opérationnelles sont documentés. Outre les principes généraux du code de conduite du groupe, il existe une directive interne. Celle-ci inclut des dispositions visant à prévenir ou à traiter rapidement tout conflit d'intérêts, afin de réduire au minimum le risque d'atteinte aux intérêts de la clientèle.
GRI 2–16	Communication des préoccupations majeures	Il existe en interne des mécanismes permettant de signaler les éventuels manquements ainsi que les violations de la loi et des directives: il est par exemple possible de s'adresser à son supérieur direct, de contacter la direction des services Compliance, Service juridique ou Human Resources, la Commission du personnel ou la Présidence de la Direction générale. Les collaborateurs peuvent également s'adresser au point de contact du groupe Migros (m-concern) pour signaler leurs soupçons. Les clients et les fournisseurs peuvent transmettre leurs critiques à la Banque Migros et à la Direction générale de la Banque Migros par différents canaux (entretien personnel dans la succursale, appel téléphonique, lettre, e-mail, communication sur l'e-banking ou formulaire de contact sur le site internet).
GRI 2–17	Connaissance partagée de l'organe de gouvernance le plus élevé	– Rapport de durabilité 2024, p. 10
GRI 2–18	Évaluation de la performance de l'organe de gouvernance le plus élevé	– Gouvernance d'entreprise dans le rapport de gestion 2024, p. 60–64
GRI 2–19	Politiques de rémunération	– Rapport de durabilité 2024, p. 24 – Gouvernance d'entreprise dans le rapport de gestion 2024, p. 67 – Depuis 2019, la Banque Migros renonce à la rémunération variable sous forme de bonus.
GRI 2–20	Procédure de détermination de la rémunération	– Rapport de durabilité 2024, p. 24 – Gouvernance d'entreprise dans le rapport de gestion 2024, p. 67
GRI 2–21	Ratio de rémunération totale annuelle	Le ratio entre la rémunération annuelle totale de la personne la mieux payée et la rémunération annuelle totale médiane des employés (à l'exclusion de la personne la mieux payée) est égal à 7,7.

Norme	Indicateur	Référence, commentaire et informations complémentaires
Stratégie, politiques et pratiques (2021)		
GRI 2–22	Déclaration sur la stratégie de développement durable	– Rapport de durabilité 2024, p. 3, 6
GRI 2–23	Engagements politiques	– Rapport de durabilité 2024, p. 12 – Les approches de gestion (GRI 3–3) relatives aux thèmes pertinents (GRI 3–2) décrivent les principes et directives spécifiques ainsi que la manière dont ils sont ancrés au sein de l'organisation.
GRI 2–24	Intégration des engagements politiques	– Voir GRI 2–23
GRI 2–25	Procédures d'élimination des impacts négatifs	– Voir GRI 2–16
GRI 2–26	Mécanismes permettant de demander conseil et de signaler des préoccupations	– Voir GRI 2–16
GRI 2–27	Conformité aux législations et aux réglementations	Au cours de l'exercice écoulé, aucune amende importante ni sanction non monétaire n'a été encourue par la Banque Migros SA pour des cas significatifs de non-conformité aux législations et aux réglementations. Sont considérées comme «cas significatifs de non-conformité aux législations et aux réglementations» ceux qui ont entraîné ou risquent d'entraîner un préjudice significatif pour la Banque Migros SA. La Banque Migros a mis en œuvre dans les délais transitoires les nouvelles autorégulations de l'ASB, les «Directives pour les prestataires de services financiers relatives à l'intégration des préférences ESG et des risques ESG dans le conseil en placement et la gestion de fortune» et les «Directives pour les fournisseurs d'hypothèques relatives à l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments», qui sont entrées en vigueur le 1er janvier 2023. Le rapport de durabilité est également soumis au principe de «transparence sur les questions non financières» énoncé à l'art. 964a ss. CO.
GRI 2–28	Adhésion à des associations et groupes d'intérêt	– Rapport de durabilité 2024, p. 30, 40
Engagement des parties prenantes (2021)		
GRI 2–29	Approche de l'engagement des parties prenantes	– Rapport de durabilité 2024, p. 11
GRI 2–30	Négociations collectives	– Rapport de durabilité 2024, p. 24
Analyse de matérialité et thèmes pertinents		
GRI 3: Thèmes pertinents (2021)	3–1 Processus pour déterminer les thèmes pertinents	– Rapport de durabilité 2024, p. 13
	3–2 Liste des thèmes pertinents	– Rapport de durabilité 2024, p. 13
Formation et perfectionnement		
GRI 3: Thèmes pertinents	3–3 Gestion des thèmes pertinents	– Rapport de durabilité 2024, p. 23
GRI 404: Formation et éducation (2016)	404–1 Nombre moyen d'heures de formation par an et par employé	– Étendue des formations de conduite: Rapport de durabilité 2024, p. 27 – Volume des investissements dans la formation continue des collaborateurs: Rapport de durabilité 2024, p. 27
	404–2 Programmes de mise à niveau des compétences des employés et programmes d'aide à la transition	– Rapport de durabilité 2024, p. 27 – Le groupe Migros propose un cours de préparation à la retraite.
	404–3 Pourcentage d'employés bénéficiant de revues de performance et d'évolution de carrière	– Rapport de durabilité 2024, p. 27 – Les performances de tous les collaborateurs sont évaluées chaque année lors d'entretiens avec ces derniers.
Diversité et égalité des chances		
GRI 3: Thèmes pertinents	3–3 Gestion des thèmes pertinents	– Rapport de durabilité 2024, p. 25
GRI 405: Diversité et égalité des chances (2016)	405–1 Diversité des organes de gouvernance et des employés	– Rapport de durabilité 2024, p. 25-26 – Gouvernance d'entreprise dans le rapport de gestion 2024, p. 65-66 et p. 69-71
	405–2 Ratio du salaire de base et de la rémunération des femmes et des hommes	– Rapport de durabilité 2024, p. 25
Marketing et habitudes de consommation		
GRI 3: Thèmes pertinents	3–3 Gestion des thèmes pertinents	– Rapport de durabilité 2024, p. 28
Propres indications	Publication d'informations sur les produits et services	– Rapport de durabilité 2024, p. 28

Norme	Indicateur	Référence, commentaire et informations complémentaires
Responsabilité produits		
GRI 3: Thèmes pertinents	3–3 Gestion des thèmes pertinents	– Rapport de durabilité 2024, p. 29, 34–37, 44
Propres indications	Actifs sous gestion se référant à la durabilité	– Rapport de durabilité 2024, p. 29–30
Propres indications	Portée et impact de la durabilité dans les activités de placement et de crédit	– Interrogation sur les préférences en matière de durabilité lors d'opérations de placement et du conseil en assainissement énergétique (conseil ENSA) dans le rapport de durabilité 2024, p. 17-19, 35-36 – Chiffres clés climatiques dans le rapport sur le climat 2024, à partir de la p. 19
Climat et énergie		
GRI 3: Thèmes pertinents	3–3 Gestion des thèmes pertinents	– Rapport de durabilité 2024, p. 33-34
GRI 302: Énergie (2016)	302–1 Consommation énergétique au sein de l'organisation	– Rapport sur le climat 2024, p. 29
GRI 305: Émissions (2016)	305–1 Emissions directes de GES (Champ d'application 1)	– Rapport sur le climat 2024, p. 29
	305–2 Émissions indirectes de GES (Champ d'application 2)	– Rapport sur le climat 2024, p. 29
	305–3 Autres émissions indirectes de GES (Champ d'application 3)	– Rapport sur le climat 2024, p. 29
Biodiversité		
GRI 3: Thèmes pertinents	3–3 Gestion des thèmes pertinents	– Rapport de durabilité 2024, p. 37
Impact économique		
GRI 3: Thèmes pertinents	3–3 Gestion des thèmes pertinents	– Rapport de gestion 2024 – Rapport de durabilité 2024, p. 6
GRI 201: Performance économique (2016)	201–1 Valeur économique directe générée et distribuée	– Rapport de gestion 2024, p. 5–6
Propres indications	Effet de stabilisation et de sécurisation pour l'ensemble de la place financière suisse	– Rapport de gestion 2024, p. 5–6
GRI 203: Performance économique (2016)	203–2 Impacts économiques indirects significatifs	– Rapport de durabilité 2024, p. 40
Propres indications	Capital intermédié à la clientèle	– Rapport de gestion 2024, p. 3, 40
Comportement de l'entreprise		
GRI 3: Thèmes pertinents	3–3 Gestion des thèmes pertinents	– Rapport de durabilité 2024, p. 48 – Gouvernance d'entreprise dans le rapport de gestion 2024, p. 60-75 – Code de conduite du groupe Migros
Droits de la personne		
GRI 3: Thèmes pertinents	3–3 Gestion des thèmes pertinents	– Rapport de durabilité 2024, p. 24–27, 49
GRI 414: Évaluation sociale des fournisseurs (2016)	414–2 Impacts sociaux négatifs sur la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	– Rapport de durabilité 2024, p. 49
Propres indications	Gestion des controverses dans les opérations de placement et de crédit	– Rapport de durabilité 2024, p. 49
Datenschutz		
GRI 3: Thèmes pertinents	3–3 Gestion des thèmes pertinents	– Rapport de durabilité 2024, p. 48
Propre indication	Formation des collaborateurs à la protection des données	– Rapport de durabilité 2024, p. 48

Impressum

Banque Migros SA
Case postale
8010 Zurich

banquemigros.ch

Responsable de la durabilité:
BriefkastenNachhaltigkeit@migrosbank.ch
Service de presse: media@banquemigros.ch

Bouclage rédaction: 22 mai 2025
Publication: Juin 2025

Langues: allemand, français, italien.
La version allemande fait foi.

Concept et texte: Polarstern AG, Soleure
Graphisme: Polarstern AG, Soleure
Photographie: Phil Wenger Photography GmbH, Steffisburg
Traduction: équipe de traduction de la Banque Migros

MIGROS BANK